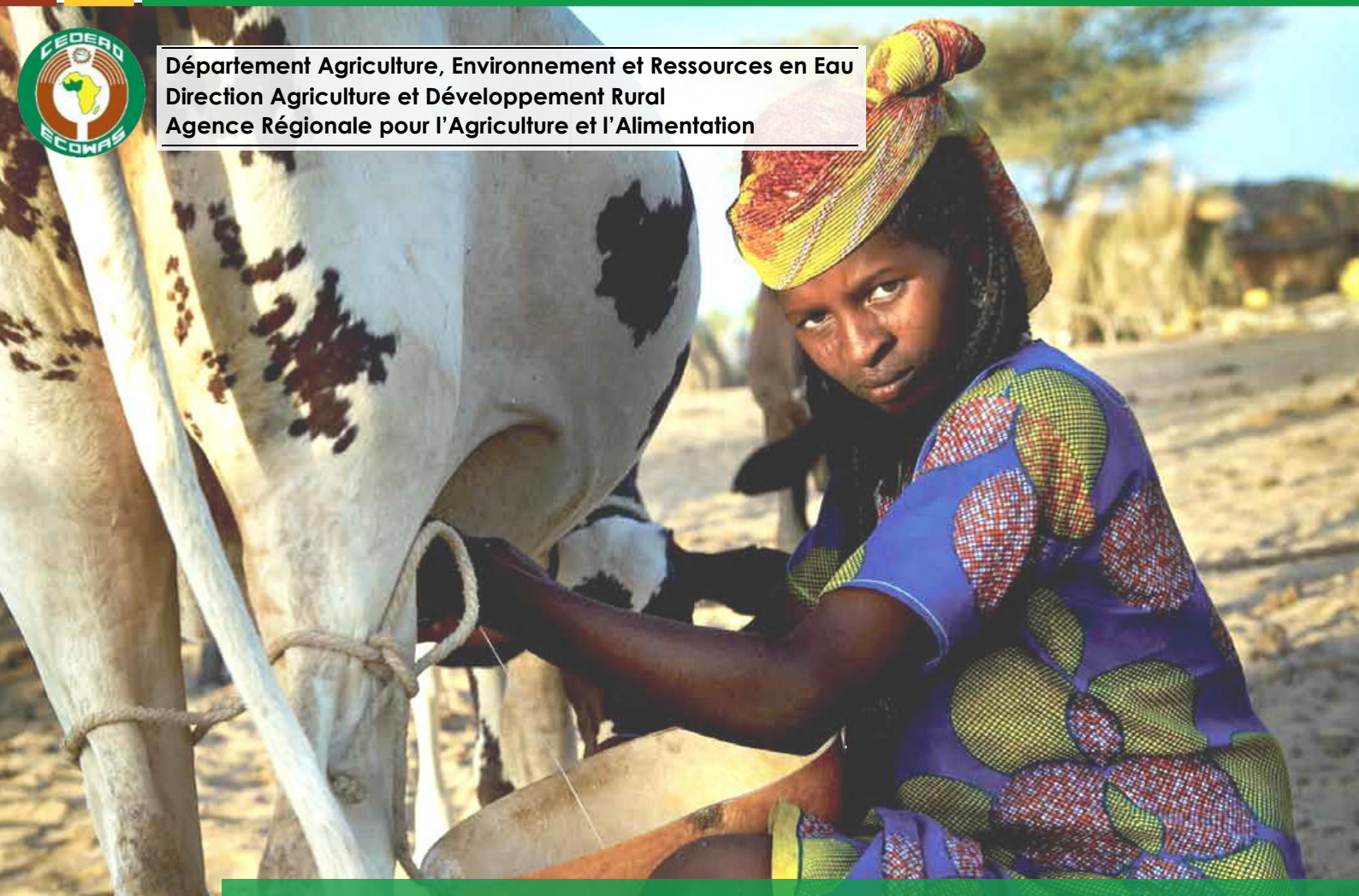




Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau
Direction Agriculture et Développement Rural
Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation



Offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest

Document de Stratégie

Juin 2020

Document de Stratégie - Offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest

Juin 2020

La formulation de la stratégie régionale d'appui à la mise en œuvre de l'Offensive de la CEDEAO pour la promotion du lait local en Afrique de l'Ouest a été réalisée selon un processus inclusif et participatif qui s'est déroulé en plusieurs étapes, sous l'initiative du Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des ressources en Eau (DAERE) de la Commission de la CEDEAO et des réseaux régionaux d'OP (ROPPA, RBM, APESS, CORET) qui sont particulièrement préoccupés par la situation des filières laitières locales.

En janvier 2016 à Abuja, République Fédérale du Nigeria, le Comité Ministériel spécialisé agriculture, environnement et ressources en eau donne le départ de la formulation en décidant de consacrer une initiative majeure au lait, lors de la validation du Plan régional d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle de seconde génération.

L'année 2018 a été consacrée à la formulation de la note de cadrage de l'offensive, qui a permis circonscrire la problématique du développement de la chaîne de valeur lait local en Afrique de l'Ouest, en identifiant les enjeux et défis, ainsi que les orientations. Cette note de cadrage a par la suite été validée par un comité de pilotage restreint. La validation de la note a ouvert la voie à la réalisation des études de référence : monographie de la filière lait des quinze Etats de la Communauté, plus le Tchad et la Mauritanie; une synthèse globale; une monographie approfondie du cas du Nigeria; une étude sur le rôle du lait local dans le renforcement de la résilience des populations pastorales; une analyse des implications commerciales des politiques laitières et de nombreuses notes d'aide à la décision. Cette phase a été marquée par une très forte collaboration entre la CEDEAO, les Organisations socioprofessionnelles (RBM, APESS, ROPPA, CORET) et les ONGs internationales, notamment OXFAM, CARE Danemark et SNV.

L'organisation en Juin et juillet 2019 d'un atelier de capitalisation des bonnes pratiques portées tant par les Etats, les organisations socioprofessionnelles que par le secteur privé a permis de passer en revue de nombreuses initiatives passées et en cours sur les quatre dimensions de la chaîne de valeur qui tiennent à cœur les acteurs à différentes échelles: la production du lait; la collecte et la transformation; la mise en marché et la distribution et les politiques publiques déployées par la Communauté et les Etats. Cet atelier a aussi permis de jeter les bases d'un programme prioritaire d'investissement pour le développement des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest. Ce programme capitalise les modèles pertinents porteurs d'un potentiel de retour rapide sur investissement, de création d'emplois, de renforcement de la résilience des ménages.

Le 29 mai 2020, sous la présidence du Commissaire Agriculture Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO, le programme prioritaire d'investissements, objet du présent document a été validé. L'atelier régional de validation, tenu en vidéoconférence, a connu la participation de toutes les parties prenantes de l'ECOWAP/PDDAA : les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, les 15 États Membres, les 12 OPR (ROPPA, RBM, APESS, AFAO, NANTS, CORET, COFENABVI, ROAC, WILDAF, FEWACCI, UFOA, PANEPAO), le société civile (POSCAO, CARE, OXFAM, CARE, Campagne régionale Lait local), les institutions régionales spécialisées (CILSS, CSAO/OCDE, CORAF, FAO) et les PTF (DDC, AFD, UE, BAD).

Cette Stratégie a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025 et du Plan de travail annuel 2020 de la Direction Agriculture et Développement Rural de la CEDEAO (DADR) et de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA).

Le processus de formulation de la Stratégie jusqu'à sa validation a bénéficié d'un soutien financier de l'Union européenne.

Le Hub Rural a apporté un appui technique ayant abouti à la validation de ce document.

Partenaire financier



UNION EUROPEENNE

Facilitation technique



Partenaires



Ce rapport est publié sous la seule responsabilité de la Direction Agriculture et Développement Rural de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de la Coopération Suisse.

Les documents stratégiques de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la Décision A/DEC.11/01/05 portant adoption de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) conformément au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA ou CAADP en anglais) exposent des résultats de travaux inclusifs et itératifs. Ils sont publiés pour référence, information et exploitation aux citoyens et Etats Membres de la CEDEAO, aux acteurs publiques, privés, non étatiques nationaux, régionaux et internationaux.

Des commentaires sur ce document peuvent être adressés à la Direction Agriculture et Développement Rural de la CEDEAO, par courrier ou courriel: agric_ruraldev@ecowas.int

Contacts : Commission de la CEDEAO - Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau - Direction Agriculture et Développement Rural

Annexe River Plaza – 496 Abogo Largema Street – Central Business District, PMB 401 Abuja FCT – République Fédérale du Nigéria.

Pour citer ce document :

Commission de la CEDEAO - Direction de l'Agriculture et du Développement Rural, *Document de Stratégie - Offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest*, Juin 2020

Credit photo: © Alliance Milky Way

© ECOWAP – 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu de ce document pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de ce document dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à la Direction Agriculture et Développement Rural de la CEDEAO.

LA DIRECTION AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL DE LA CEDEAO (DADR)

Placée sous la supervision du Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la CEDEAO, la Direction Agriculture et Développement Rural, basée à Abuja (Nigéria) fait partie des cinq (5) directions constitutives du Département.

Mission

Conformément à l'article 25 du traité révisé de la CEDEAO relatif au Développement Agricole et à la Sécurité Alimentaire, la mission de la Direction Agriculture et Développement Rural est de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population ouest africaine, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays » à travers la mise en œuvre de la Décision A/DEC.11/01/05 portant adoption de la Politiques Agricole de le CEDEAO (ECOWAP) et de toutes les décisions des instances de gestion, de pilotage, de gouvernance et de décisions de la CEDEAO dans le secteur de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il s'agit plus spécifiquement entre autres de :

- a. Définir, harmoniser, faire adopter et suivre la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans d'action, initiatives et dispositifs réglementaires dans les filières agricoles agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH);
- b. Définir, harmoniser et suivre la mise en œuvre des stratégies et initiatives régionales en matière de Développement Rural (foncier et infrastructures agricoles);
- c. Contribuer à assurer la Sécurité Sanitaire et Phytosanitaire, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle;
- d. Assurer la coordination régionale de la Recherche Développement et Appliquée dans les filière ASPH;
- e. Assurer la structuration régionale des filières ASPH et contribuer aux négociations commerciales dans les filières ASPH;
- f. Faciliter l'harmonisation des Systèmes d'Informations ASPH et les dispositifs d'alerte précoces;
- g. Négocier et mobiliser les ressources financières extérieures pour la mise en œuvre des projets, programmes, et initiatives dans les filières ASPH;
- h. Développer et assurer la coopération régionale et internationale avec les institutions techniques de coopération agricoles et les partenaires techniques et financiers du secteur ASPH.

L'AGENCE REGIONALE POUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION DE LA CEDEAO (ARAA)

Placée sous la supervision du Commissaire chargé de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources en Eau, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) créée par Règlement C/REG.1/08/11 est une entité décentralisée à Lomé (Togo), jouissant d'une autonomie administrative et financière.

Mission

La mission de l'ARAA est « d'assurer la mise en œuvre technique des programmes et le plan d'investissement régional et contribuer à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) en travaillant avec les Institutions régionales, agences et partenaires ».

Il s'agit plus spécifiquement de :

- a. Mettre en œuvre et exécuter techniquement les projets et programmes de l'ECOWAP, l'ECOWEP & la PREAO
- b. Suivre et Coordonner la mise en œuvre (par les institutions, les ONGs, les agences partenaires de la CEDEAO) des projets et Programmes de l'ECOWAP, ECOWEP & PREAO;
- c. Préparer les devis programme pour leur validation par le comité de surveillance du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (FRAA);
- d. Contribuer à renforcer les capacités des acteurs en matière de préparation de dossiers et de la mise en œuvre des activités;
- e. Organiser avec la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) les instances d'approbation et de gestion du FRAA;
- f. Evaluer la mise en œuvre de projets et Programmes de l'ECOWAP, ECOWEP & PREAO;
- g. Assurer la gestion et l'administration financière et comptable efficace et efficiente des projets & programmes.

En savoir plus : www.araa.org

Avant-Propos



En 2005, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'est dotée, après un long processus inclusif et participatif, de sa politique agricole : l'ECOWAP. Cette politique est conçue comme le cadre de référence des interventions dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en Afrique de l'Ouest, en cohérence avec les orientations du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). Le lait constitue l'un des cinq produits stratégiques retenus par l'ECOWAP pour promouvoir la sécurité et la souveraineté alimentaires en Afrique de l'Ouest. En effet, le lait constitue un enjeu majeur de l'économie agroalimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et impacte fortement les politiques internationales et régionales. Malheureusement, notre région connaît un faible développement de cette filière, confrontée à de nombreux défis.

Au cours des vingt dernières années, selon les statistiques de la CEDEAO, la valeur des importations alimentaires de la région a été multipliée par 3,5, passant de 4,407 milliards de dollars US en 2001-2003 à 15,839 milliards en 2012-2014. Cette poussée de la dépendance alimentaire est tributaire de l'augmentation des importations des céréales dont la valeur a été multipliée par 4 au cours de la période et celles des

produits laitiers qui ont bondi de 371 millions de dollars en 2001-2003 à 968 millions en 2012-2014. Les importations de lait et produits laitiers sont actuellement de l'ordre de 2,5 milliards de litres Lait/an en zone CEDEAO, au Tchad et en Mauritanie, pour une valeur marchande oscillant entre 475 à 500 milliards de FCFA.

C'est dans ce cadre qu'avec les appuis des partenaires et l'engagement de la Communauté, la CEDEAO a pris l'initiative de se doter d'une « Offensive pour la promotion des chaînes de valeur du lait local », qui vise à exploiter le potentiel régional pour réduire le déficit actuel de la région. La stratégie qui sous-tend l'offensive veut promouvoir « Une Afrique de l'Ouest qui émerge parmi les bassins laitiers du continent africain et accroît progressivement sa contribution aux échanges régionaux de produits laitiers d'origine communautaire ». Elle vise à doubler à l'horizon 2030 le volume de la production de lait frais local en la portant à 10 milliards de litres par an.

La stratégie, proposée par la CEDEAO, capitalise les expériences majeures développées par les Etats, les organisations socioprofessionnelles et le secteur privé dans la région. Elle s'inscrit dans une démarche holistique de promotion des chaînes de valeur des produits agroalimentaires pour accélérer la transformation du secteur agroalimentaire régional, pour une croissance partagée et le bien-être des populations. Elle est organisée autour de quatre axes d'intervention et d'une douzaine de composantes qui permettent d'adresser à travers des actions spécifiques, l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest.

Pour mettre en œuvre la Stratégie, un Programme Prioritaire d'Investissement (PPI Offensive Lait) a été conçu de façon inclusive et participative avec les principaux acteurs, en capitalisant les expériences réussies dans la région, pour en retenir des modèles technicoéconomiques de développement des différents maillons de la chaîne de valeur lait local. Ces modèles économiques seront mis à l'échelle prioritairement dans les zones d'élevage et de transhumance transfrontalière du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et doivent contribuer au développement des échanges entre pays sahéliens et pays côtiers.

La CEDEAO remercie l'Union Européenne pour l'accompagnement apporté à la CEDEAO dans l'élaboration de cette stratégie et la Coopération suisse pour son appui dans l'élaboration du Programme Prioritaire d'Investissements. Ces documents ont fait l'objet de larges concertations dans leur processus d'élaboration et ont été validés par l'ensemble des acteurs de la région.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sékou Sangaré', written over a vertical line.

Sékou SANGARÉ

**Commissaire
Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau
Commission de la CEDEAO**

Table des matières

Table des illustrations.....	7
Sigles et abréviations.....	8
Résumé.....	9
1. Introduction.....	10
2. Les enjeux et les défis des filières laitières Ouest africaines.....	11
2.1. Une faible production locale, inégalement répartie selon les saisons et les pays.....	12
2.1.1. Les défis de la productivité.....	12
2.1.2. Les difficultés de collecte du lait.....	13
2.1.3. Une faible valorisation du lait local.....	13
2.1.4. Un marché domestique dominé par des produits laitiers importés.....	14
2.1.5. Un environnement largement favorable aux importations.....	15
3. Atouts, opportunités et leçons apprises des expériences en cours.....	16
3.1. Atouts et opportunités des filières laitières locales.....	16
3.2. Expériences en cours en matière de promotion des chaînes de valeur du lait local et leçons apprises.....	17
4. L'orientation de la stratégie régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local, dite « Offensive lait ».....	19
4.1. Vision, but/finalité, Objectif général, objectif spécifique, résultats attendus.....	20
4.2. Description détaillée des axes et des composantes.....	22
5. L'opérationnalisation de la stratégie.....	31
5.1. La démarche de mise en œuvre de la stratégie.....	31
5.2. Principes de mise en œuvre.....	31
5.3. Les parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie.....	32
5.4. Le financement de la stratégie.....	32
Bibliographie.....	33

Table des Illustrations

Figure n°1: Part du lait local collecté par les laiteries	13
Tableau 1 : Taux de droit de douanes appliqué aux produits par le TEC CEDEAO (hors PCD et TS)	15
Figure n°2 : Logique d'intervention de la Stratégie	21

Sigles et abréviations

AFAO	Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
APESS	Association Pour la Promotion de l'Elevage en Savane et au Sahel
BAD	Banque Africaine de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
Care	Association internationale de solidarité
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
COFENABEVI	Confédération des Fédérations Nationales de Bétail et de la Viande
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
ECOWADF	Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation
ECOWAP	ECOWAS Regional Agricultural Policy
FAO	Organisation des Nationales Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
IA	Insémination Artificielle
NANTS	National Association of Nigerian Traders
OXFAM	Organisation Non Gouvernementale Internationale
PAU	Politique Agricole de l'Union
PCD	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIASAN	Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle
PRIASAN	Plan Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle
RBM	Réseau Bilatéral Maroobe
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SNV	Organisation néerlandaise de développement
SOLANI	Société laitière du Niger
TEC	Tarif Extérieur Commun
TS	Taxe Statistique
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UP	Unité Pastorale

Résumé

Le lait constitue un des cinq produits stratégiques retenus par la politique agricole régionale, l'ECOWAP pour promouvoir la sécurité et la souveraineté alimentaires en Afrique de l'Ouest. L'offensive pour la promotion des chaînes de valeur du lait local vise à créer un environnement favorable à l'exploitation du potentiel régional pour réduire le niveau de dépendance vis à vis des importations du marché international. Le montant des importations de produits laitiers s'élève à plus de 500 milliards de francs CFA par an.

Le marché ouest africain des produits laitiers manufacturés est dominé par les importations extra africaines, alors qu'en doublant uniquement la productivité des vaches laitières locales, la région pourrait faire passer le volume de sa production de quelques 5 milliards de litres actuellement à plus de 10 milliards de litres à l'horizon 2030. Les importations de la région sont passées au cours des quinze dernières années de 1,2 à 2,5 milliards litres EqLait /an. Ces importations sont en grande partie favorisées par une fiscalité de porte très faible sur certains produits comme la poudre de lait, des difficultés de collecte de lait frais local, un tissu industriel conforté par les facilités d'importation du lait en poudre.

La stratégie qui sous-tend l'offensive veut promouvoir « Une Afrique de l'Ouest qui émerge parmi les bassins laitiers du continent africain et accroît progressivement sa contribution aux échanges régionaux de produits laitiers d'origine communautaire ». Elle vise à doubler à l'horizon 2030 le volume de la production de lait frais local en le portant à 10 milliards de litres.

Elle concentre les interventions, notamment les investissements et les mesures de politiques publiques sur quatre axes: (i) l'amélioration de la productivité des races laitières locales; (ii) l'amélioration de la collecte et de la transformation du lait local, (iii) l'amélioration de l'accès au marché pour les produits laitiers locaux, (iv) la promotion d'un environnement favorable au développement des chaînes de valeur de lait local. Une douzaine de composantes permettant de décliner des actions spécifiques structurent ces quatre axes d'intervention.

Une attention particulière est accordée aux incitations fiscales comme leviers des investissements productifs et garanti d'un débouché sûr aux produits laitiers locaux. La stratégie préconise le re catégorisation des produits laitiers dans la cinquième bande du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO. Ce re catégorisation des produits laitiers pourrait être assorti de mesures de défense commerciale.

La stratégie repose principalement sur trois modèles économiques de développement des chaînes de valeur laitières locales: (i) les modèles de sécurisation du pastoralisme qui promeuvent les bassins de production au sein desquels les Unités Pastorales viabilisées permettent la production et la transformation de lait local uniquement; (ii) les modèles péri urbains qui promeuvent une intensification et un dispositif de collecte de proximité pour alimenter les unités de transformation installées dans les centres urbains. Ce modèle qui se développe dans les pays sahéliens est tiré par le marché urbain. L'option pour ces deux modèles découle de la volonté de faire des investissements directs étrangers, notamment ceux des grands groupes agroalimentaires internationaux, les leviers des chaînes de valeur du lait local. Un ensemble d'incitations et de réglementations devraient amener les multinationales laitières à évoluer dans ces modèles.

La mise en œuvre de la stratégie implique aussi bien les Etats, les institutions d'intégration régionale, les organisations socioprofessionnelles et le secteur privé local et international. Son financement sera assuré pour l'essentiel par le secteur privé, les Etats et les Partenaires techniques et financiers.

1. Introduction

1. Le secteur agro sylvo pastoral et halieutique occupe une place encore très importante dans l'économie des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Il est crédité d'une contribution à la formation du PIB à hauteur d'environ 35 % du PIB régional. Hors produits pétroliers, il fournit la majeure partie des exportations de la région. Il emploie plus de 50% des actifs de la région dont plus de 60% sont constitués des femmes. De même ce secteur contribue à plus de 80 % à la fourniture des biens alimentaires dont plus de 90 % sont générés par les petites exploitations familiales.
2. Pour mieux exploiter le potentiel de ce secteur et en faire un puissant instrument, non seulement de transformation structurelle de l'économie de la région, mais aussi d'intégration économique régionale, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'a doté d'une politique ambitieuse. En effet adoptée en 2005 à l'issue d'un processus inclusif et participatif, la politique agricole régionale, l'ECOWAP, est conçue comme le cadre de référence des interventions dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique en Afrique de l'Ouest. Elle est la déclinaison régionale du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).
3. Elle est mise en œuvre à travers, non seulement des institutions qui distinguent nettement les organes de pilotage, de concertation/consultation, d'exécution technique, ainsi que de mécanismes innovants de concertation, mais aussi au moyen de deux sortes de plans quinquennaux d'investissement: les Plans nationaux d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) et le Plan régional d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN).
4. Le document de référence de la politique agricole et surtout celui du bilan réalisé en 2015, des dix premières années de l'opérationnalisation de la politique agricole ont mis en évidence deux tendances lourdes du secteur agro sylvo pastoral, halieutique, alimentaire et nutritionnel de la région Afrique de l'Ouest: (i) une amélioration sensible de la sécurité alimentaire des populations, marquée par la réduction de la fréquence et de l'acuité des crises et (ii) une aggravation de la dépendance extérieure de la région pour son approvisionnement en un certain nombre de denrées alimentaires.
5. En effet au cours des vingt dernières années, selon les statistiques de la CEDEAO, la valeur des importations alimentaires de la région a été multipliée par 3,5, passant de 4 407 millions de dollars US en 2001-2003 à 15 839 millions en 2012-2014. Cette poussée de la dépendance alimentaire est tributaire de l'augmentation des importations des céréales dont la valeur a été multipliée par 4 au cours de la période et celles des produits laitiers qui ont bondi de 371 millions de dollars en 2001-2003 à 968 millions en 2012-2014. Les importations de lait et produits laitiers sont actuellement de l'ordre de 2 500 millions de litres EQLait /an en zone CEDEAO, au Tchad et en Mauritanie, pour une valeur marchande oscillant entre 475 à 500 milliards de FCFA.
6. La dépendance de la région, qui a tendance à s'accroître au fil des années en lien avec la croissance démographique, l'accélération de l'urbanisation et les changements d'habitude alimentaire d'une population dont les revenus s'améliorent, devient insoutenable pour l'économie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région. La situation est d'autant plus difficile à soutenir que la région dispose d'un potentiel important en matière de production laitière.
7. C'est pour réduire cette dépendance extérieure, que la CEDEAO dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique agricole s'est imposée la promotion de cinq produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires de la région: manioc (racine); riz et maïs (céréales); viande et lait (produits animaux). Pour chacun de ces produits, la Communauté envisage de se doter d'une initiative majeure, qui permet d'exploiter le potentiel productif de la région, de réduire les importations, voire de se positionner comme exportatrice net sur les marchés régionaux et internationaux.
8. Après le riz, céréale pour laquelle la CEDEAO s'est dotée d'une offensive en 2015¹, Elle a enclenché depuis 2018 le processus de définition d'une offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local. Le processus qui se veut inclusif et participatif comporte plusieurs étapes:

¹ Les résultats obtenus par l'offensive pour la relance durable de l'économie rizicole ouest africaine sont importants. La production connaît une croissance remarquable impulsée par des gains de productivité dans de nombreux pays. Selon les données de ECOAGRIS, la région frôle les 20 millions de tonnes de paddy depuis 2017.

- a. Le Comité Ministériel spécialisé agriculture, environnement et ressources en eau donne le top de départ de la formulation en décidant de consacrer une initiative majeure au lait, lors de la validation du Plan régional d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle de seconde génération en janvier 2016 à Abuja en République Fédérale du Nigeria.
- b. L'année 2018 a été consacrée à la formulation de la note de cadrage de l'offensive, puis à sa validation par un comité de pilotage restreint. La validation de la note a ouvert la voie à la réalisation des études de référence: monographie de la filière lait des quinze Etats de la Communauté, plus le Tchad et la Mauritanie; une synthèse globale; une monographie approfondie du cas du Nigeria; une étude sur le rôle du lait local dans le renforcement de la résilience des populations pastorales; une analyse des implications commerciales des politiques laitières et de nombreuses notes d'aide à la décision. Cette phase a été marquée par une très forte collaboration entre la CEDEAO, les Organisations socioprofessionnelles (RBN, APESS, ROPPA) et les ONGs internationales, notamment de OXFAM, CARE Danemark et de la SNV.
- c. L'organisation en Juin et juillet 2019 d'un atelier de capitalisation des bonnes pratiques portées tant par les Etats, les organisations socioprofessionnelles que par le secteur privé. Cet atelier a permis de passer en revue de nombreuses initiatives passées et en cours sur les quatre dimensions de la chaîne de valeur qui tiennent à cœur les acteurs à différentes échelles: la production du lait; la collecte et la transformation; la mise en marché et la distribution et les politiques publiques déployées par la Communauté et les Etats pour améliorer l'environnement des filières laitières. Cet atelier a aussi permis de jeter les bases d'un programme prioritaire d'investissement pour le développement des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest. Ce programme capitalise les modèles pertinents porteurs d'un potentiel de retour rapide sur investissement, de création massive d'emplois pour les jeunes et les femmes, de renforcement de la résilience des ménages.

2. Les enjeux et les défis des filières laitières Ouest africaines

9. Le lait joue un rôle économique, social et alimentaire très important dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest. Le lait de vache représente entre 20 et 40% des revenus issus de l'élevage pour de nombreux ménages dans les pays sahéliens. La filière laitière locale procure directement des emplois et des revenus à de très nombreuses catégories d'acteurs: éleveurs et employés des laiteries, collecteurs de lait cru, vendeurs de produits laitiers, fournisseurs d'intrants et de services. La filière permet également de lutter contre les inégalités de genre étant donné qu'elle procure aux femmes des revenus leur permettant de vivre plus dignement.
10. Au cours des dernières années, le lait a contribué à densifier l'économie de nombreux territoires et pays en favorisant la naissance de nouvelles chaînes de valeur agroalimentaires. En effet, un des faits marquants au cours des dernières années est l'émergence de chaînes de valeur autour des filières laitières locales. Le phénomène est marqué par la promotion de centres multiservices de collecte, de mini laiteries et de grandes unités de transformation dans certains pays, notamment dans les pays sahéliens. Il en a résulté des systèmes agroalimentaires territorialisés mettant clairement en relief un modèle de développement laitier structurés par les centres de collecte et les mini laiteries.
11. Cependant, les filières ouest africaines sont de plus en plus submergées par les importations de produits laitiers, notamment de la poudre de lait rengaissé; résultant de la conjonction de trois facteurs:
 - a. Les tares des systèmes locaux de production (faible productivité, faiblesse et forte saisonnalité de l'offre domestique, difficulté de collecte, en lien avec l'extrême atomisée de l'offre),
 - b. Le laxisme des politiques commerciales qui consacrent une large ouverture du marché régional, avec un taux de protection très bas, notamment pour certains produits comme la poudre du lait. Cette ouverture du marché se traduit également par des importations massives de produits de qualité souvent douteuse,
 - c. Et enfin l'agressivité des multinationales, qui en quête de marché régional, installent des unités de transformation et des dispositifs de distribution qui reposent sur la poudre de lait importé comme matière première.

2.1. Une faible production locale, inégalement répartie selon les saisons et les pays

12. L'Afrique de l'Ouest et le Sahel disposent d'un potentiel important en ressources animales. Le cheptel régional est estimé à quelques 460,1 millions de têtes dont 103,8 millions de bovins, de 144,7 millions d'ovins, de 199,6 millions de caprins et de 12 millions de camelins en 2017 selon la FAO, 2018. Ce cheptel qui croît à un taux d'environ 3% par an est inégalement réparti entre les pays de la région.
13. Les principaux effectifs bovins se situent dans les pays sahéliens : Tchad³, Mali, Niger, et Burkina Faso. Mais le cheptel le plus important en Afrique de l'Ouest est celui du Nigéria. Compte-tenu de leurs effectifs animaux (toutes espèces confondues), il apparaît que le Mali, le Tchad, le Niger et le Nigéria sont potentiellement les plus grands producteurs de lait dans la zone. Pour le lait de vache uniquement, ces pays produiraient entre 300 et 500 millions de litres de lait par an, chacun. Le Sénégal, la Guinée, le Burkina Faso et le Bénin sont dans une situation intermédiaire avec une production totale de lait comprise entre 150 et 200 millions de litres de lait de vache par an. Les autres pays produisent, chacun, moins de 100 millions de litres par an.
14. La production laitière régionale est annuellement estimée à quelques 6,5 millions de tonnes, (FAO Stat ,2017), dont 59,4% de lait de vache, 20,8 % de lait de chèvre, 12,1% de lait de brebis et 7,7% de lait de chamelle, soit une production per capita moyenne de 16 litres pour une consommation moyenne par habitant estimée à 42,6 litres Eq lait par an, loin des normes recommandées par les institutions internationales (150 à 200 litres.). La consommation per capita est cependant plus importante dans les pays sahéliens, même si l'essentiel de la demande émane des pays côtiers qui abritent les plus grosses agglomérations urbaines de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.
15. La demande de lait et de produits laitiers est sans cesse croissante sous le triple effet de la croissance de la population régionale, de son urbanisation croissante et surtout des changements d'habitude alimentaire d'une frange de plus en plus importante des consommateurs. Cette demande n'est que partiellement satisfaite par une offre locale, qui bien qu'ayant enregistrée quelques performances ces dernières années, reste faible.

2.1.1. Les défis de la productivité

16. Une des contraintes majeures du sous-secteur de l'élevage de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel est la faible productivité du cheptel, des vaches laitières. En effet, certaines races locales bovines et autres espèces ovines et caprines ont un faible potentiel laitier. Cette situation tient à plusieurs facteurs, d'ordre génétique. Elle est aussi liée aux difficultés d'accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante à certaines périodes de l'année, et aux problèmes d'accès aux soins vétérinaires adéquats par le cheptel.
17. L'accès au pâturage devient de plus en plus difficile, du fait de la forte compétition sur les ressources naturelles. L'accentuation de la variabilité et du changement climatiques avec ses effets sur les ressources naturelles, l'évolution continue des fronts agricoles contribuent à la rareté des pâturages de bonne qualité pour les animaux. L'accès aux soins de santé vétérinaire est également difficile en lien avec deux contraintes majeures : (i) les prix parfois élevés des produits vétérinaires et (ii) la concentration des praticiens dans les zones urbaines, au détriment des zones rurales où se trouve la majeure partie du cheptel.
18. Il en résulte de cette double contrainte, une faible capacité productive des animaux. Les races bovines locales n'ont qu'une capacité productive de 0,5 à 2 l/vache/jour. Au Mali par exemple, « la production laitière commercialisable est estimées à 110 litres en moyenne par lactation de 180 jours » (GRET, 2016). Au Niger, certaines races comme le Zébu Goudali ont un potentiel de production laitière moyenne pouvant varier entre 1000 à 1100 kg en 230 jours. En moyenne la productivité laitière des vaches en Afrique de l'ouest est de l'ordre de 2 à 3 litres par jour contre 25 à 35 litres par jour en Belgique par exemple. De même, la production laitière est irrégulière et fortement marquée par une grande variation saisonnière. Alors qu'elle est à son maximum, pendant les périodes d'hivernage en lien avec l'abondance de pâturage, elle est très faible en saison sèche (déplacement des troupeaux et rareté des pâturages).
19. La contribution des systèmes d'élevage intensifs et semi intensifs à l'offre locale de lait frais est encore faible, mais prometteuse. L'amélioration génétique qui s'opère avec les croisements des races locales avec celles parfois importées du marché international, permet sous contrôle de certaines épizooties animales, d'améliorer sensiblement la productivité. Dans ce contexte un des défis et enjeux majeurs de la région est l'amélioration

significative de la productivité des vaches laitières domestiques et de la production du lait des vaches laitières locales.

2.1.2. Les difficultés de collecte du lait

20. La collecte du lait frais constitue un des défis majeurs des filières ouest africaines. En effet, l'extrême atomie de l'offre, la faiblesse des infrastructures et du matériel de conservation, rendent particulièrement difficiles les opérations de collecte et de conservation du lait local, produit hautement périssable. Au cours des dernières années, des organisations socioprofessionnelles, les entreprises privées ont promu des centres de collecte multiservice, avec parfois le déploiement de mesures incitatives pour encourager la collecte du lait local. Les résultats bien qu'intéressants, sont encore loin des attentes des acteurs. En effet les volumes collectés, bien que variables selon les pays sont très faibles, proportionnellement à l'offre domestique affichée. Selon les données disponibles, la proportion de la production domestique qui est collectée est estimée entre 1% au Nigeria, pays qui a le plus faible taux, et 7,8 % au Sénégal, pays qui affiche la meilleure performance régionale. Au plan régional, moins de 3% des quelques 6 millions de tonnes de lait frais produit dans la région font l'objet d'une collecte à des fins de transformations par les mini et grandes laiteries.

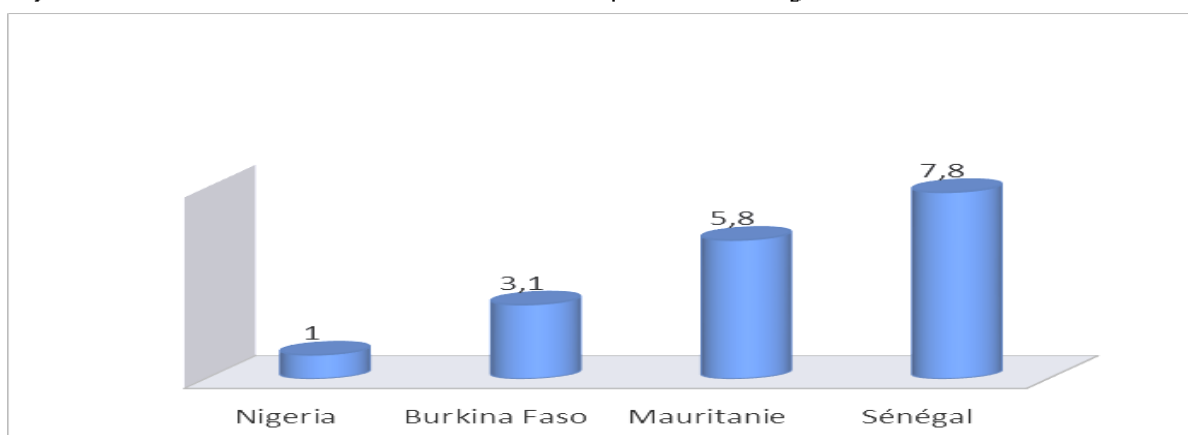


Fig. n°1: Part du lait local collecté par les laiteries

Source : D'après FAOSTAT (2018), Nigerian Dairy Development Programme (2017)

21. La problématique de la collecte est symptomatique des difficultés des filières laitières locales, enfermées dans un cercle vicieux, où la faiblesse de la production et son extrême atomie, ne favorisent pas une collecte à grande échelle à but de transformation industrielle, qui par ricochet empêche l'amélioration de la productivité et facilite les importations massives de lait, qui en dernier ressort ne favorise pas le développement de véritables chaînes de valeur inclusives. Malgré les efforts réalisés au cours des dernières années, la collecte constitue le principal goulot d'étranglement des chaînes de valeur du lait local. Cette situation a une double conséquence: (i) un faible développement du tissu industriel local, (ii) le fonctionnement d'un embryon d'unités de transformation basées sur un recours massif au lait en poudre comme matières premières. Les approvisionnements en poudre de lait à des fins de transformation industrielle occupent le premier poste des importations des produits laitiers dans l'espace communautaire.

2.1.3. Une faible valorisation du lait local

22. La valorisation du lait constitue le ventre mou des filières locales. En lien avec le faible volume des quantités collectées, le tissu industriel laitier ouest africain est globalement faible, peu structuré. Il comporte trois segments plus ou moins interconnectés.
- Le segment artisanal** qui fournit des produits sommairement transformés, non normés et standardisés, mais commercialisés sur les marchés locaux ruraux et urbains. Il est développé dans les bassins d'élevage et pour l'essentiel animé par les femmes aussi bien des pasteurs, que celles des communautés avoisinantes. Il fournit des fromages locaux, des yaourts parfois mélangés à des céréales, du DEGUE. Ce segment utilise la majeure partie du lait produit localement, mais aussi a recours à de la poudre de lait importée en période de saison sèche.

- b. **Le second segment** est constitué de mini laiteries qui sont promues par le secteur privé associatif, des coopératives rassemblant diverses catégories d'acteurs et des investisseurs locaux ou étrangers. Ce segment du tissu industriel prend de l'importance, du point de vue du rôle croissant qu'il joue dans la valorisation du lait local, que des formes de relation qu'il développe avec les éleveurs et autres prestataires de services. Il structure des relations contractuelles avec des centres multiservices de collecte dont il appuie la promotion et accompagne le fonctionnement. Les mini laiteries sont nombreuses dans les centres urbains et dans certains bassins d'élevage. La majorité d'elles fonctionne en recourant à la poudre du lait importée du marché international. Il existe un potentiel important de développement de ce segment si des efforts sont déployés pour améliorer la collecte du lait local.
- c. **Les grandes unités de transformation** du lait, qui sont représentées par les entreprises publiques que les Etats, notamment sahéliens ont mises en place dans les années soixante-dix et celles promues par le secteur privé, notamment les multinationales. Hormis le Nigeria qui dispose d'importantes unités installées par le Groupe Coopératif ARLA, Friesland Campina, etc. c'est au Sénégal et en Mauritanie, que l'on rencontre des expériences qui développent des partenariats entre producteurs et industriels. Ce sont principalement les cas de la Laiterie Du Berger (LDB) dans le bassin de Dagana et Richard Toll), au Sénégal et du groupe (Tiviski dans les régions du Trarza, Brakna et Gorgol au niveau de la vallée du fleuve) en Mauritanie, de SOLANI avec les centres de collecte de Hamdalaye et Kollo, au Niger. Au cours des dernières années de nombreuses multinationales se sont installées en Afrique de l'ouest, principalement dans les pays côtiers à forte concentration de consommateurs et un peu dans des pays de l'arrière-pays, notamment au Mali et au Burkina Faso.
- d. L'intérêt de ces groupes pour la valorisation du lait local est encore faible. A titre d'exemple pour une capacité installée de 1 500 000 litres par jour, la Compagnie Friesland Campina au Nigeria ne collecte qu'environ 6 000 litres de lait local. Malilait au Mali a une capacité de 60 000 l/j, mais ne collecte que 15 000 litres, soit 25% de ces besoins journaliers. La Laiterie du Berger au Sénégal affiche une capacité installée de 15 000 l/j mais ne collecte que 3 000 litres, soit 20% de ses besoins quotidiens. Le groupe mauritanien Tiviski, qui enregistre des pointes de collecte de 40 000 l/j, avec une moyenne annuelle variant entre 15 et 20 000 l/j fait exception à la règle. Seules 2 laiteries utilisent exclusivement du lait local : il s'agit de la Laiterie de Fada N'Gourma² au Burkina Faso et de la laiterie Tiviski en Mauritanie. Des efforts importants doivent être déployés pour créer les conditions indispensables à une collecte de la majeure partie du lait local, notamment des investissements importants sur les infrastructures de conservation pour limiter les pertes que la région enregistre actuellement.

2.1.4. Un marché domestique dominé par des produits laitiers importés

23. Bien que représentant une faible part du marché international, l'Afrique de l'ouest constitue une importante opportunité de mise en marché des produits laitiers : forte croissance de la population, accélération de l'urbanisation, amélioration des revenus d'une frange de plus en plus importante des consommateurs. Cependant la consommation individuelle a peu évolué depuis les indépendances, se situant entre 50 et 100 kg/an dans les pays sahéliens, et inférieur à 20 kg/an dans les pays côtiers (Corniaux et al, 2018). Elle est toutefois impulsée par la croissance démographique qui rend solvable le marché ouest africain qui doit de ce fait faire face à un déficit structurel en produits laitiers résultant de la faiblesse de la production domestique. La région a recours à des importations du marché international pour combler un déficit qui s'accroît au fil des années.
24. Les importations laitières sont passées au cours des quinze (15) dernières années de 1,2 à 2,5 millions de tonnes équivalent lait (Fao, 2018) pour une valeur estimée entre 475 et 500 milliards de FCFA. Le lait en poudre de plus en plus rengraissé en matière grasse végétale constitue l'essentiel (près de 90%) de ces importations. Le lait concentré vient en seconde position, avec une importance significative au Bénin, au Burkina Faso, au Libéria et au Togo. La tendance des importations de lait concentré est cependant à la baisse, au profit du lait en poudre. Le Nigeria représente à lui seul près de 50 % du volume et de la valeur des importations. Avec des dépenses annuelles de l'ordre de 50 milliards de FCFA, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Ghana et la Mauritanie apparaissent comme de gros importateurs, ce qui est bien sûr facilité par leurs installations portuaires et la faiblesse de la fiscalité de porte. Les pays sahéliens enclavés que sont le Mali, le

² La laiterie de Fada N'Gourma serait en voie de privatisation

Burkina et le Niger, importent aussi de grandes quantités de produits laitiers, notamment de la poudre de lait.

25. La forte présence des produits importés contribue à la segmentation du marché régional. Les produits introduits par les multinationales bénéficient d'une bonne cote favorisée par les publicités d'une part, leur standardisation, même s'il est toujours difficile aux consommateurs de connaître leur composition réelle, d'autre part. Cependant le lait frais local connaît une certaine notoriété et serait certainement plus prisé, si sa disponibilité était renforcée par un prix correspondant aux prix psychologiques (entre 375 et 450 F le litre en fonction de la ville ciblée). Au Sénégal le lait caillé associé aux céréales bénéficie d'un marché important à Dakar. Le beurre clarifié est un produit de niche car, il est rare dans les marchés urbains où sa demande est très forte. Cette percée montre qu'il existe un réel enjeu de promotion des produits locaux qui pour le moment ne bénéficient pas d'un environnement favorable.

2.1.5. Un environnement largement favorable aux importations

26. Bien que le lait ait été érigé en produit stratégique à promouvoir pour la sécurité et la souveraineté alimentaires, la filière est loin de bénéficier d'un environnement favorable à des investissements productifs. Les politiques publiques privilégient les importations de produits laitiers à des investissements pour développer les chaînes de valeur locale. Le Tarif Extérieur Commun (TEC) instrument fiscal unique de l'Union douanière de la CEDEAO) pêche par deux insuffisances dans ce domaine. Il applique des taux de droits de douanes, non seulement bas pour l'essentiel des produits, laitiers, mais aussi discriminants pour la poudre de lait selon le mode de conditionnement de cette dernière.

Tableau 1 : Taux de droit de douanes appliqué aux produits par le TEC CEDEAO (hors PCD et TS)

Libellé des produits	Catégorie	Taux appliqué
Lait et crème de lait en poudre (vente en pharmacie)	1	5%
Lait et crème de lait en poudre (emballages de + de 25 kg)	1	5%
Lait concentré - de 1,5% m.g.	1	5%
Huile de beurre et matières grasses de beurre industrielles	1	5%
Lait et crème de lait en poudre (emballage de - de 25 kg)*	2	10%
Lait concentré + de 1,5% m.g. (emballage de + de 25 kg)	2	10%
Lait concentré + de 1,5% m.g. (emballage de - de 25 kg)	3	20%
Lait et crème de lait (non concentré, non additionné de sucre)	3	20%
Beurres et fromages	3	20%
Yaourts	4	35%

Source : TEC CEDEAO 2017 Version Sydam World Libelle révisé (site web des douanes CI) (*) lait en poudre entier et lait en poudre ré engraisé en matières grasses végétales, cité par Corniaux et al, 2018.

27. Ce niveau de fiscalité de porte constitue une aubaine pour les industriels européens pour renforcer leur implantation en Afrique de l'Ouest, singulièrement aux faubourgs des grandes agglomérations urbaines tentaculaires. Selon Corniaux et al, plus « 80 % de ces entreprises utilisent exclusivement du lait en poudre et près de 50 % d'entre elles sont spécialisées dans le re-conditionnement de cette poudre à partir d'une importation en vrac, s'assurant ainsi une taxation à seulement 5 % ». C'est sur cette législation que s'appuient les entreprises européennes et de nombreuses mini laiteries locales pour développer leurs activités laitières en Afrique de l'Ouest. S'il est indéniable que ces entreprises génèrent de l'emploi pour des jeunes, il n'en demeure pas moins que leur stratégie ne permet pas de promouvoir de véritables chaînes de valeur inclusives, catalyseurs du développement de ce produit.
28. Au total les enjeux et les défis des filières laitières ouest africaines sont nombreux. Ils mettent en relief la nécessité de déployer des actions et des mesures adaptées pour doper les chaînes de valeur :
- Améliorer significativement la productivité des vaches laitières de la région pour augmenter durablement la production domestique. C'est un défi, qui implique de nombreux autres, notamment ceux relatifs à la transformation des systèmes d'élevage, la garantie de soins vétérinaires adéquats au

cheptel, l'amélioration de son alimentation et le recours à des méthodes d'amélioration des races bovines.

- b. L'augmentation significative de la proportion de lait frais local collecté. C'est un défi important au regard du niveau d'atomicité de l'offre et de l'insuffisance des infrastructures (énergie, magasins et moyens de réfrigération, de transport, etc.) au niveau de la quasi-totalité des pays. Cette collecte constitue la première étape des opérations devant conférer une valeur ajoutée au lait local pour en faire un puissant instrument de création de richesse, d'emplois et de renforcement de la résilience des populations.
- c. La valorisation du lait local, qui souffre, entre autres facteurs de la forte présence de la poudre de lait importée sur le marché régional. Ce défi pose le problème du choix de la nature de l'outil industriel adapté en capacité d'être le plus proche possible des bassins de production pour capter le maximum de lait frais, d'une part, mais aussi des mesures de politiques incitatives à mettre en œuvre pour encourager la collecte. Il suggère la mise en place de normes qui accordent une préférence communautaire aux produits intégrant du lait frais local. Une attention particulière doit être accordée à la conservation qui requiert des équipements et des infrastructures adéquates, parfois hors de portée des petites et moyennes entreprises ;
- d. La promotion du marché local, au moyen, non seulement d'une politique de normalisation, standardisation et de communication/lobbying pour la consommation des produits locaux, mais surtout de mesures fiscales (fiscalités de porte et intérieures) favorables aux investissements dans les maillons de la chaîne de valeur aux fins d'amélioration de la productivité des vaches laitières, de la collecte du lait frais et de facilitation de l'implantation d'unités industrielles adaptées. Les plus importants investissements qui sont réalisés à ce jour sont portés par le secteur privé étranger plus enclins à exploiter les opportunités qu'offre le marché régional, qu'à promouvoir un secteur productif levier d'un véritable développement des chaînes de valeur locale.

3. Atouts, opportunités et leçons apprises des expériences en cours

3.1. Atouts et opportunités des filières laitières locales

29. Les filières laitières locales disposent d'immenses atouts et opportunités encore largement sous exploités, parmi lesquels, on peut mentionner.
30. Au titre des atouts, on peut retenir principalement deux :
 - a. **L'importance du cheptel des ruminants.** En 2016, le cheptel ruminant de l'Afrique de l'Ouest était estimé à 73,4 millions de bovins, 110,3 millions d'ovins, 157,1 millions de caprins et 4,6 millions de camélins (Kagone, 2019). Le taux de croissance de ce cheptel est actuellement estimé entre 2,5 et 3% par an. Une augmentation à terme de 30 à 50 % de la productivité laitière des vaches laitières de l'Afrique de l'Ouest, permettrait d'améliorer l'autosuffisance de la région en lait de 90 %. Il s'agit d'un potentiel qui requiert des politiques idoines en terme d'investissement pour améliorer ses rendements.
 - b. **Les mutations du marché régional,** qui est crédité de 400 millions de consommateurs à l'horizon 2025. Outre l'augmentation de la population qui se fait à un rythme qui permet son doublement entre 25 et 30 ans, l'Afrique de l'Ouest connaît une mutation importante de son peuplement. L'urbanisation s'accélère, avec le développement des villes tentaculaires, qui abritent des consommateurs dont le pouvoir d'achat s'améliore constamment. Il existe de ce fait, un marché régional de plus en plus solvable en capacité de servir de support au développement des filières laitières locales. Ce marché constitue le premier débouché naturel des productions locales, pour peu qu'il bénéficie de mesures appropriées de protection qui permettent de garantir la préférence communautaire aux produits domestiques.
31. Au titre des opportunités, deux peuvent être mentionnées :
 - a. La volonté politique des décideurs publics, tant au niveau des pays que des communautés économiques régionales constitue une réalité depuis quelques années. Ainsi, la totalité des pays sahéliens où l'élevage représente une importante composante de l'économie nationale, se sont dotés au moins de stratégie, au

mieux de politiques de développement des filières laitières locales. Au niveau régional, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est dotée d'un plan détaillé de développement des filières laitières.

- b. La CEDEAO en a fait un produit stratégique dans le cadre de l'opérationnalisation de l'ECOWAP et de son plan de transformation des systèmes d'élevage. Les organisations socioprofessionnelles et les ONG internationales opérant en Afrique de l'Ouest font, non seulement du plaidoyer, mais aussi des investissements dans la promotion des filières de lait local, un de leurs axes prioritaires d'intervention. Cependant cette volonté politique affichée a besoin d'être traduite en actes concrets en terme de mesures incitatives et d'investissements conséquents pour garantir un environnement favorable au développement des chaînes de valeur du lait local.
- c. La seconde opportunité est représentée par l'intérêt grandissant que les grandes firmes internationales manifestent pour le marché laitier ouest africain. Cet intérêt se traduit actuellement par l'implantation de grandes unités de transformation et de vastes réseaux de distribution des produits laitiers. Cette course pour la conquête du marché ouest africain est la preuve de la solvabilité de celui-ci. Cependant cette opportunité ne pourra être pleinement exploitée par les filières laitières locales que si celles-ci bénéficient de conditions incitatives particulières. En effet le niveau actuel de protection du marché régional du lait, favorise des importations massives de lait en poudre qui alimente les différentes unités industrielles installées en Afrique de l'Ouest. Moins de 20% de ces unités collectent du lait local. En définitive, à l'heure actuelle la forte ruée sur le marché ouest africain constitue plus une menace qu'une opportunité. Les relations entre les grands groupes et les petites entreprises laitières locales, liens qui devaient se traduire par des partenariats gagnants – gagnants, d'une part et un transfert de technologie et de savoir-faire, d'autre part, sont encore très lâches. Les Etats n'ont pas encore encadré de façon décisive et adéquate cette ruée des multinationales sur le marché national³

3.2. Expériences en cours en matière de promotion des chaînes de valeur du lait local et leçons apprises

32. Les filières laitières locales ont bénéficié de nombreuses initiatives portées par les Etats, le secteur privé, les organisations socioprofessionnelles et autres associations qui intéressent les principaux maillons : production, collecte, transformation, mis en marché. Ces expériences portent des germes de changement.
 - a. L'amélioration de la productivité des vaches laitières ouest africaines constitue une constance des politiques publiques et la préoccupation des différents acteurs, notamment des Etats et des professionnels du sous-secteur. Dans ce cadre, plusieurs stratégies sont déployées dans tous les pays. Elles vont de l'expérience des grands ranchs promues au cours des années 70 et 80 à la création des fermes d'Etat, en passant par l'intensification des systèmes d'élevage péri urbains. Les performances des ranchs et des fermes d'Etat en tant qu'outils d'amélioration de la production et de la productivité sont mitigées. La quasi-totalité d'elles ont disparu du paysage des systèmes d'intensification d'élevage. Cependant au cours des dernières années, sont apparues des fermes périurbaines d'élevage semi intensives et intensives promues par des opérateurs privés. Si les fermes semi intensives allient encore le système mobile de proximité et sédentaire avec un apport minimal de suppléments alimentaires pour ; les fermes intensives ont recours à des méthodes plus sophistiquées : importation de races de vaches plus performantes, insémination, croisement, le tout dans un contexte d'amélioration continue de l'alimentation du bétail et des soins vétérinaires. Cette stratégie quoiqu'encre minoritaire dans les systèmes d'élevage, se développe de plus en plus dans les zones périurbaines des pays sahéliens. Elle permet d'améliorer de façon significative la productivité et la production du lait local et de garantir dans une certaine mesure l'approvisionnement des unités de transformation. Dans bien des cas, elle a permis de quasiment doubler les rendements en lait des vaches allaitantes. Les fermes pilotes péri urbaines constituent des alternatives crédibles à l'amélioration de la productivité des vaches laitières, si des

³ L'encadrement de la présence des multinationales laitières sur le marché régional devrait être accompagné de mesures spécifiques : quota de collecte de lait local, norme des produits mis sur le marché, préférence pour les produits locaux à travers des exonérations de TVA, etc.

dispositions sont prises pour régler les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées: foncier, aliments bétail, soins vétérinaires et nuisance environnementale.

- b. Le développement des systèmes intensifs et semi intensifs est de mieux en mieux connecté à des dispositifs performants de collecte de lait frais. Ces dispositifs prennent souvent l'allure de complexes multi services régis par des conventions contractuelles entre les différents acteurs en présence: les éleveurs, les collecteurs, les promoteurs de mini laiteries et d'unités industrielles de grande envergure. Les centres multiservices de collecte mettent en place un certain nombre de facilités: aliments bétail et produits vétérinaires contre du lait. Certains pays, notamment le Nigeria poussent les incitations jusqu'au développement des services sociaux, centres médicaux, écoles et autres infrastructures attractives pour les familles des éleveurs, pour « stabiliser » un grand nombre d'éleveurs et d'animaux dans un rayon qui facilite la collecte du lait et l'approvisionnement des unités de transformations. Le développement de ces centres de collecte est souvent handicapé par l'insuffisance, voir l'inexistence d'infrastructures structurantes (énergie, moyens adéquats de transport, matériels de conservation). Le succès de certains centres de collecte comme celui d'Hamdalaye au Niger, dont SOLANI constitue le principal client a été à un moment tel que le centre a été obligé de limiter les volumes collectés. De même, on doit le succès relatif du groupe Tiwiski de la République Islamique de Mauritanie à l'étendue, à la qualité de son réseau de collecte de lait et aux incitations que cette entreprise a développées pour les collecteurs.
 - c. Le volet transformation enregistre aussi de nombreuses expériences portées par les mini et moyennes laiteries implantées dans les bassins de production et dans les zones périurbaines, principalement dans les pays sahéliens. Le Burkina Faso comptait quelques 200 mini laiteries en 2017; le Mali plus de 300 de taille variable. Certaines mini laiteries se sont fortement professionnalisées pour bénéficier d'un label commun, à l'instar du label « **FaireFaso** » que les professionnels du Burkina ont adopté pour promouvoir les produits laitiers incorporant exclusivement du lait local. La normalisation et la standardisation constituent le talon d'Achille des petites et moyennes laiteries, segments de l'industrie détenus en grande partie par le secteur privé ou associatif local. Elles obèrent les performances des unités, en l'absence d'une politique nationale et régionale rigoureuse et pleinement internalisée par les professionnels des chaînes de valeur. Il est important de relever à ce niveau, le défi de l'interconnexion entre les grands groupes qui s'installent en Afrique, phénomène de toutes les manières incontournable, et les petites et moyennes entreprises. Comment les grandes entreprises peuvent constituer sans les étouffer, des partenaires crédibles pour les petites entreprises. De nombreuses expériences au Nord du Nigeria avec ARLA, montrent qu'un partenariat gagnant - gagnant est possible entre les entreprises locales et les grands groupes internationaux. C'est à ce niveau que les politiques publiques doivent être proactives.
 - d. La dernière dimension sur laquelle, il y a matière à réflexion porte sur le climat des affaires dans le sous-secteur de l'élevage et des produits laitiers. Tant au niveau régional, que national, les mesures de politiques publiques mises en œuvre, paraissent plus favorables à la consommation, qu'à la production. En effet, mettant en avant les préoccupations nutritionnelles et de santé publique, le Tarif Extérieur Commun de l'Union douanière de la CEDEAO facilite à travers une fiscalité de porte, très faible les importations de certaines catégories de produits laitiers, notamment le lait en poudre. A l'intérieur de l'ensemble des pays, il existe très peu ou pas de mesures de sauvegarde qui accordent une préférence aux produits locaux en général, et à ceux qui résultent exclusivement du lait local en particulier. Pire sur les questions sanitaires, les consommateurs sont très peu informés de la qualité des produits qui leur sont proposés, et qui incorporent de nombreuses substances dont l'innocuité pour la santé humaine n'est pas formellement établie. Sur cette dimension des mesures de précaution méritent d'être prises.
33. Au total, les filières laitières ouest africaines peuvent encore constituer un des moyens de renforcement de la résilience des groupes vulnérables, d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des revenus, de création d'emplois et d'autonomisation des jeunes et des femmes. Elles peuvent aussi contribuer à un positionnement stratégique de la région sur l'échiquier continental, tout en aidant à la consolidation du marché régional et du processus d'intégration régionale. En effet, les filières disposent d'énormes potentialités et atouts, ainsi que des opportunités qui s'offrent à elles, qui ne pourront cependant être clairement valorisés que si une politique ou stratégie consensuelle et inclusive qui permet de lever les goulots d'étranglement qui empêchent leur développement est déployée et mise en œuvre dans la région.

4. L'orientation de la stratégie régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local, dite « Offensive lait »

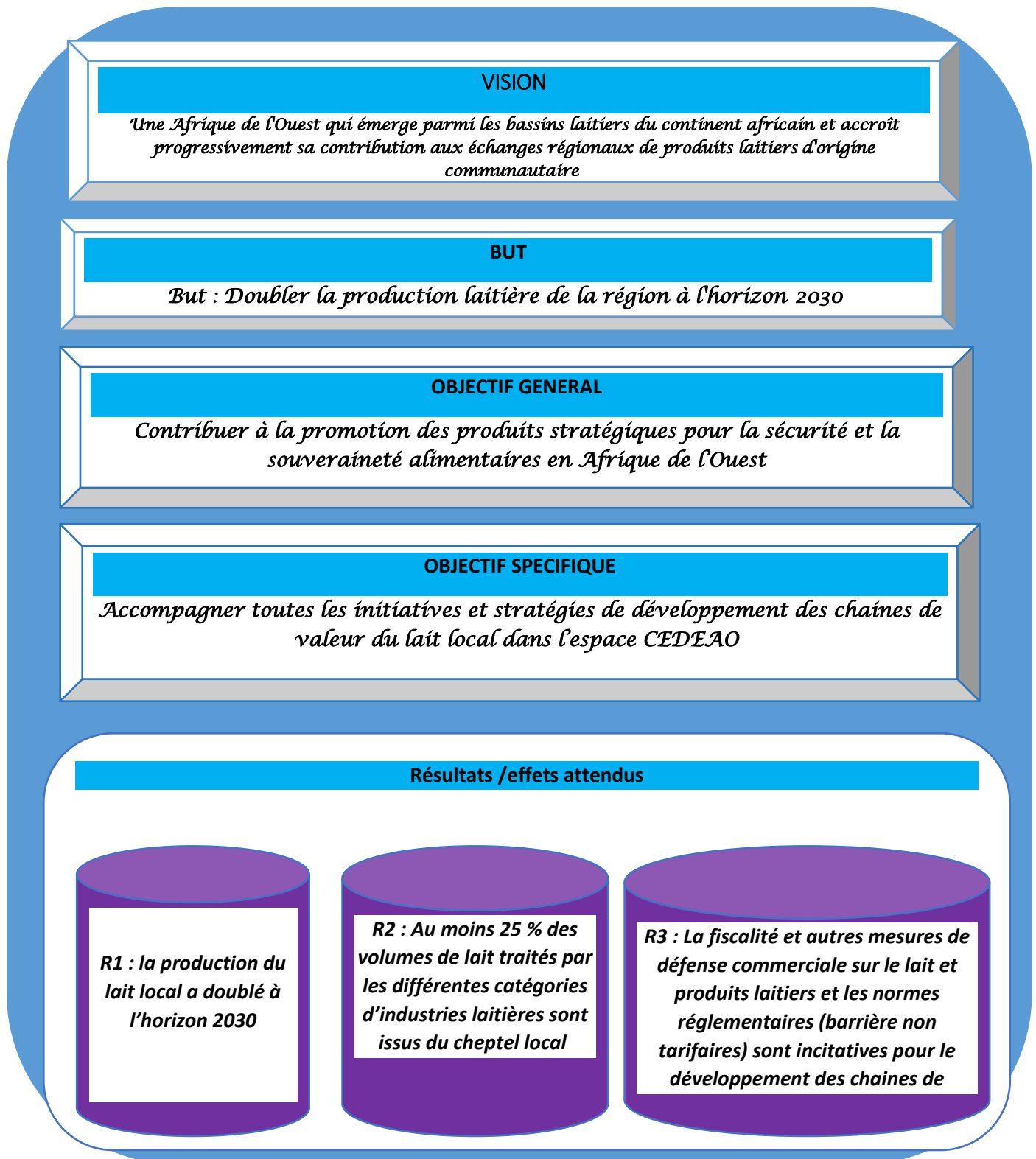
34. L'offensive lait est conçue comme une initiative régionale en appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP (politique agricole de la CEDEAO) et de la PAU (politique agricole de l'UEMOA). Elle s'inscrit dans une démarche holistique de promotion des chaînes de valeur des produits agroalimentaires pour accélérer la transformation du secteur agroalimentaire régional, pour une croissance partagée et le bien-être des populations. Elle est organisée autour de quatre axes d'intervention et douze composantes.
35. Elle capitalise les expériences majeures développées par les Etats, les organisations socioprofessionnelles et le secteur privé.
36. Elle repose sur l'hypothèse que les changements majeurs attendus du sous-secteur ou filière locale de lait sont tributaires d'actions fortes conduites dans trois domaines :
- L'amélioration globale de l'environnement du sous-secteur impliquant le déploiement de politiques incitatives au plan commercial, que des investissements productifs. Le sous-secteur souffre d'une politique commerciale régionale peu cohérente avec les objectifs stratégiques de la politique agricole (ECOWAP). Une action décisive et rapide sur les instruments fiscaux (fiscalité de porte et taxe sur la valeur ajoutée) est requise,
 - Des investissements lourds au niveau des trois segments stratégiques des chaînes de valeur: (i) de la production incluant une transformation des systèmes d'élevage assortie de l'amélioration des conditions d'accès à l'alimentation du bétail, aux soins de santé vétérinaire, (ii) la collecte et la transformation, reposant sur des modèles éprouvés qui facilitent le partenariat entre les opérateurs privés locaux et les grands groupes internationaux,
 - La promotion et la sécurisation du marché régional pour les produits locaux, incluant la définition de normes, la sensibilisation des consommateurs et une intense communication sur impacts économiques, sociaux, nutritionnels et sanitaire du « consommons lait local ».



4.1. Vision, but/finalité, Objectif général, objectif spécifique, résultats attendus

37. La stratégie est organisée autour de quatre axes d'intervention, d'une douzaine de composantes qui permettent d'adresser à travers des actions spécifiques, l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest.

Figure n°2 : Logique d'intervention de la Stratégie



Axes stratégiques	Composantes
A1. Améliorer la productivité des races locales	A1.1. Sécurisation de l'alimentation et de l'abreuvement du bétail
	A1.2. Amélioration de la santé animale
	A1.3. Amélioration génétique des races locales
A2. Améliorer la collecte et la transformation du lait local	A2.1. Promotion des centres multi services de collecte et de conservation du lait
	A2.2. Promotion des unités de transformation du lait local
	A2.3. Mise en place d'infrastructures et d'équipements d'appui à la collecte (ouvrages de désenclavement, énergie, les centres multi services, équipement de communication)
	A2.4. Promotion d'un outil industriel adapté adossé à un système et moyens adéquats de transport et de distribution
A3. Améliorer l'accès au marché des produits laitiers locaux	A3.1. Amélioration de la compétitivité des produits laitiers locaux
	A3.2. Amélioration de la distribution et de la consommation des produits laitiers locaux
A4. Promouvoir un environnement favorable à la promotion des chaînes de valeur de lait local	A4.1. Mise en place et application de mesures incitatives au développement de la filière laitière locale
	A4.2. Promotion de modèles économiques inclusifs le long des chaînes de valeur,
	A4.3. Renforcement des capacités et la professionnalisation des acteurs des chaînes de valeur

4.2. Description détaillée des axes et des composantes

38. Cette partie décrit les actions que la stratégie envisage de mettre en œuvre à travers des initiatives portées par les Etats, les organisations socioprofessionnelles et le secteur privé. Ces actions portent à la fois sur des investissements, des mesures incitatives de politiques, du plaidoyer, du lobbying et de la communication. L'action publique visera à renforcer les modèles de développement des systèmes d'élevage dont dépend en grande partie la promotion des chaînes de valeur du lait local et pour lesquels on distingue trois catégories à plusieurs variantes :
- Les modèles de sécurisation du pastoralisme* centrés sur la création et l'appui au fonctionnement d'Unités Pastorales viabilisées permettant la production et la transformation à petite échelle de lait local pour les besoins de la consommation locale et de commercialisation dans les marchés de proximité. Les mini laiteries y suppléent progressivement la transformation artisanale très répandue dans ces zones, tout en garantissant une place et un rôle confortables aux femmes. Ce modèle offre l'avantage de travailler avec des groupes d'éleveurs dont la taille du troupeau peut aller de 4 à quelques dizaines de vaches laitières,
 - Les modèles laitiers des bassins pastoraux* qui intègrent des grandes fermes d'élevage, des ranches, un réseau de centres de collecte multiservices, de mini laiteries et une grande laiterie. Ils permettent d'exploiter le potentiel des bassins d'élevage, mais aussi de créer des systèmes agroalimentaires à dominance laitière et territorialisés. Les complexes agro-alimentaires laitiers qui en résultent, intègrent de nombreux services d'appui en termes de production d'aliments bétail, de soins de santé animale, de mise en place d'infrastructures
 - Les modèles péri-urbains* qui promeuvent une intensification et un dispositif de collecte de proximité pour alimenter les unités de transformation installées dans ou aux périphéries des centres urbains. Ce modèle qui se développe dans les pays sahéliens est tiré par le marché urbain. Il résulte de plusieurs facteurs : (i) l'implantation de fermes gérées par certains hauts fonctionnaires à la retraite, (ii) l'afflux d'éleveurs déplacés du fait du changement climatique ou de l'insécurité ; (iii) des opportunités qu'offrent les centres urbains en terme de débouchés pour les produits issus de la transformation.
39. Les deux derniers modèles sont représentatifs des tendances lourdes du sous-secteur élevage et pastoralisme en Afrique de l'Ouest. La dynamique qu'ils impulsent est compatible à un investissement important du secteur privé et susceptible de favoriser une transformation du sous-secteur pour faire émerger des chaînes de valeur de lait local inclusives.
40. Tous ces modèles reposent sur des formes de contractualisation qui impliquent principalement entre :
- Les éleveurs et les centres de collecte multiservices dont certains fonctionnent comme des coopératives et d'autres comme des Groupements d'Intérêt Economique ;

- b. Des centres de collecte multi service et les mini laiteries ou entreprises d'industrielles de grande capacité ;
- c. Des unités de transformation et les centres de distribution (boutiques de quartier et grande surface des grandes villes).

AXE 1 : Améliorer la productivité des races locales.

41. La faiblesse de la productivité des vaches laitières constitue un des goulots d'étranglement des filières laitières ouest africaines. Le déficit en lait qui est estimé à environ 30 % des besoins régionaux est dû en grande partie à la faiblesse de la production, qui elle-même résulte des insuffisances en matière de performance des vaches laitières locales. L'action publique communautaire mettra l'accent sur trois dimensions permettant d'améliorer significativement la productivité des vaches laitières : (i) la sécurisation de l'alimentation et de l'abreuvement du bétail, (ii) l'amélioration de la santé animale, (iii) l'amélioration génétique des races laitières.

Composante 1.1 : Sécurisation de l'alimentation et de l'abreuvement du bétail

42. Le système d'élevage ouest africain, qui est fondé sur la mobilité induit des difficultés spécifiques d'alimentation du bétail et de son abreuvement. Cette situation déteint sur les performances du cheptel, notamment des vaches laitières. En effet le bétail est dans son immense majorité obligé d'effectuer des déplacements saisonniers à la recherche de pâturage et de points d'eau pour son abreuvement. Cette composante vise à améliorer l'approvisionnement des animaux en divers aliments de façon suffisante et régulière quel que soit les lieux où le cheptel évolue.
43. **Action 1.1.1 :** Favoriser l'accès aux ressources fourragères et foin de brousse. Cette action vise à tirer parti des atouts et opportunités des ressources naturelles d'une part, mais aussi à produire des fourrages pour assurer une alimentation régulière des animaux. Elle inclut les activités suivantes :
- La facilitation de la production et de la distribution des semences fourragères à travers la mise en place d'un certain nombre d'incitations (mise à disposition de semences de base, la formation des producteurs, et la promotion des centres de distribution),
 - L'appui à la valorisation des autres ressources alimentaires locales (ensilage, foin de brousse, sous-produits agricoles et sous-produits industriels).
44. **Action 1.1.2 :** Promouvoir des banques d'aliments bétail. Cette action vise, à constituer des réserves d'aliments de bétail, de préférence autogérés par les organisations et associations d'éleveurs. Cette action requiert :
- La facilitation de l'accès aux ressources financières par les éleveurs, à travers la création de guichets dédiés, la bonification des taux d'intérêt ;
 - L'appui à la définition des mécanismes de gestion de la banque d'aliments bétail ;
 - L'appui à la mise en place d'infrastructures de stockage d'aliments bétail.
45. **Action 1.1.3 :** Promouvoir des Unités Pastorales dans les grands bassins d'élevage. Cette action est centrée sur l'accompagnement des Etats de la Communauté à doter les territoires et les acteurs du sous-secteur pastoral d'un minimum d'infrastructures de base, notamment celles d'hydrauliques pastorales. Cette action inclut :
- La capitalisation et diffusion des bonnes pratiques sur les modèles d'unités existantes actuellement,
 - L'appui à la création des Unités Pastorales dans les grands bassins de production
 - L'appui à la densification des infrastructures d'hydrauliques pastorales et à leur gestion par les communautés de base dans les UP promues.

Composante 1.2 : Amélioration de la santé animale

46. La santé animale constitue une préoccupation essentielle pour doper la productivité du cheptel, en général et des vaches laitières, en particulier. En effet la prévalence des maladies animales constitue une menace importante pour la santé des personnes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En s'appuyant sur la stratégie que déploie le Centre Régional de Santé animale, l'appui de la Communauté visera principalement :
47. **Action 1.2.1 :** La formation des éleveurs et des auxiliaires vétérinaires aux soins des animaux. Il s'agit de renforcer les capacités des éleveurs et de préparer des auxiliaires à la détection précoce des épidémies, des épizooties, à l'administration des soins préventifs et des premiers soins curatifs. Les formations seront

réalisées au profit des fermiers péri urbains et des éleveurs dans les grands bassins d'élevage. Cette action implique :

- L'harmonisation des curricula de formation ;
- L'appui à la formation des formateurs nationaux ;
- La facilitation de l'exercice des activités par les personnes formées.

48. **Action 1.2.2 :** Le renforcement du système d'épidémiologie surveillance. Cette action vise principalement à lutter contre la survenance, la manifestation des maladies animales transfrontalières dans l'espace communautaire. Elle sera traduite en trois activités majeures :

- L'amélioration du fonctionnement des systèmes d'alerte et de prévention,
- L'organisation d'opérations simultanées de vaccination,
- Le déploiement d'un dispositif d'alerte sur les grandes épidémies transfrontalières

49. **Action 1.2.3 :** la facilitation de l'accès aux produits vétérinaires. Les produits vétérinaires sont essentiels pour garantir la santé des animaux. Dans l'espace communautaire, ils souffrent d'au moins deux insuffisances qui nécessitent l'intervention des pouvoirs publics : (i) la qualité parfois mauvaise des produits et (ii) les difficultés d'accès qu'éprouvent les éleveurs (non disponibilité à temps et prix parfois élevés.). L'action publique visera :

- Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité des produits vétérinaires,
- L'appui à la production des produits vétérinaires génériques dans la région,
- La facilitation de l'installation et de l'exercice privé de points de vente agréés de produits vétérinaires normés,
- L'appui à la réalisation des achats groupés à travers une centrale gérée par les associations des éleveurs

Composante 1.3 : Amélioration génétique des races locales

50. Plusieurs pays de la région Afrique de l'Ouest se sont engagés depuis plusieurs années « dans des programmes nationaux d'insémination Artificielle (IA) et/ou de diffusion de races laitières exotiques ». Les impacts de ces programmes, ainsi que leur contribution potentielle ou réelle à l'amélioration de la productivité des vaches laitières n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation objective. Cependant, de nombreux acteurs formulent l'hypothèse que l'amélioration génétique peut constituer une alternative crédible à la faible productivité des vaches laitières. Certaines personnes y émettent des réserves d'ordre éthique et craignent surtout une dilution des races locales, et surtout le risque de propagation de maladies importées. Quatre actions fortes devront être conduites pour l'atteinte des objectifs visés par cette composante :

51. **Action 1.3.1 :** Evaluer les programmes d'amélioration génétique en cours. Cette action est destinée à analyser les résultats des programmes d'amélioration génétique en cours, de s'assurer que ces programmes sont conduits selon les normes éthiques acceptables, qu'ils sont économiquement et financièrement rentables et socialement acceptable. Cette évaluation doit permettre :

- La capitalisation des modalités techniques de réalisation des inséminations et de l'importation de vaches laitières,
- Des appuis d'amélioration génétique et les modalités de mise à l'échelle des bonnes pratiques et expériences avérées.
- La vulgarisation des bonnes pratiques et des leçons apprises des actions d'amélioration génétique en Afrique de l'Ouest.

52. **Action 1.3.2 :** Relancer les programmes d'insémination Artificielle ciblés. Sur la base des résultats de l'étude évaluative indiquée ci-dessus, il s'agit de proposer un plan réaliste de relance des programmes conduits par certains pays en matière d'insémination artificielle. Les objectifs stratégiques de ce programme tiendront largement compte des dispositifs d'élevage opérationnels (fermes péri urbaines, fermes d'intensification implantées dans les bassins ou zones agro-pastorales). Dans cette perspective, l'action publique visera :

- L'appui aux centres de recherche de sélection et de diffusion génétique,
- La facilitation des visites d'échanges entre les centres de sélection,
- La coordination et le suivi de la sélection et la diffusion génétique.

53. **Action 1.3.3.** Favoriser l'accès aux génisses laitières. Cette action concourt à l'augmentation des capacités productives des fermes périurbaines et celles des grands bassins. Pour l'essentiel, les génisses laitières sont importées du marché international. L'action publique vise donc à créer les conditions incitatives pour renforcer le cheptel des fermes en génisses laitières. Elle mettra l'accent sur :

- Des mesures de défiscalisation totale ou partielle des importations de génisses,
- La constitution de fonds d'appui aux importations de génisses, (un guichet sécurité alimentaire du FRDAA),
- La facilitation de l'accès aux crédits d'achat de génisses (bonification des taux d'intérêt).

AXE 2 : Améliorer la collecte et la transformation du lait local

54. La collecte et la transformation du lait local sont considérées comme le ventre mou des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest. De nombreux analystes imputent les faibles performances des filières locales à la faiblesse des dispositifs de collecte et des unités de transformation. Les grandes unités de transformations, ainsi que les moyennes n'ont pas fourni des efforts importants pour collecter et transformer le lait local, confortées par les facilités d'importation de la poudre de lait. Cette situation est préjudiciable aux transformations structurelles des filières locales. Il s'agit de déployer des actions pour inverser dans le moyen et long termes cette tendance. Il est aussi certain que l'amélioration de la productivité est étroitement tributaire des performances des dispositifs de collecte, du tissu industriel et de l'accès des produits transformés à un marché prévisible et sécurisé.

Composante 2.1 : Promotion des centres multi services de collecte et de conservation du lait

55. L'intensification de la collecte constitue le gage de performance des filières laitières ouest africaines. Au cours des dernières années, la collecte a amorcé un processus de structuration autour des centres adossés à des unités de transformation (petites et grandes laiteries). La performance des centres créés est variable selon les pays, mais montre le potentiel de développement de la filière qui résulte de ceux qui ont bénéficié des incitations adaptées pour fidéliser les éleveurs. Il s'agit de s'appuyer sur des dispositifs performants pour inverser la tendance actuelle marquée par moins de 3% de lait local utilisé par les entreprises de transformation. Cette promotion doit être soutenue par trois actions majeures :

56. **Action 2.1.1.** Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière de dispositif de collecte du lait local. Cette action vise principalement à documenter non seulement le processus de mise en place des centres de collecte, mais aussi leur fonctionnement pour dégager les bonnes pratiques et les conditions de leur mise à l'échelle. Cette action inclut les activités suivantes :

- Production des connaissances sur les centres de collecte de lait,
- Large diffusion des succès stories en matière de dispositifs de collecte du lait,

57. **Action 2.1.2:** faciliter la création de centres de collecte multiservices. La collecte de lait est une opération complexe qui exige un environnement et un minimum d'équipements et de matériels pour garantir la qualité du produit au cours de son stockage, de son conditionnement, de son transport jusqu'à l'usine de transformation. Faut d'infrastructures et d'équipements adéquats, d'importantes quantités de lait collecté perdent leur qualité. En outre pour fonctionner à plein régime un centre de collecte doit développer d'autres activités connexes, qui peuvent dans certains cas apparaître comme des incitations. Il s'agit en dernier ressort de créer de mini complexes laitiers intégrant la collecte proprement dite et d'autres activités comme la vente d'aliments bétail ou/et de produits vétérinaires.

- Défiscalisation de l'acquisition du matériel et des équipements des centres de collecte,
- Facilitation de la mise en place d'infrastructures d'appui (énergie, pistes de desserte),
- Facilitation des échanges d'expériences entre les centres de collecte.

58. **Action 2.1.3:** faciliter l'établissement de partenariat et de conventions gagnant- gagnant entre les différentes parties prenantes au fonctionnement des centres de collecte. Le fonctionnement des centres de collecte implique au moins quatre catégories d'acteurs: les éleveurs pourvoyeurs de lait; les agents collecteurs, les employés du centre et les livreurs des produits aux unités de transformation. L'action consiste à établir des partenariats entre ces différents acteurs, à fidéliser chacun des acteurs, de sorte à ce qu'il se considère comme partie intégrante de l'opération de collecte. Pour ce faire, il s'agit de mettre en place des mesures incitations adaptées à chaque catégorie d'acteurs :

- Mise en place d'un système de troc ; du lait contre aliments bétail et produits vétérinaires,
- Facilitation de l'acquisition de moyens de transport adaptés pour les collecteurs et les livreurs,
- Promotion d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, adduction d'eau) à proximité des centres de collecte,
- Favoriser l'établissement de partenariat entre les différents acteurs,

Composante 2.2 : Promotion des unités de transformation du lait local

59. La transformation constitue le principal levier de la chaîne de valeur du lait local. Le tissu industriel laitier ouest africain se modernise progressivement à l'initiative du secteur privé. Il comporte, outre le secteur artisanal, des mini laiteries et des grosses entreprises des groupes internationaux. Ces unités de transformation sont pour l'essentiel concentrées dans les zones péri urbaines. Elles visent plus à exploiter le potentiel de consommateurs urbains que la valorisation de celui du lait local. Il s'agit de favoriser l'implantation d'unités de transformation industrielles qui utilisent prioritairement du lait local.
60. **Action 2.2.1 :** Faciliter la collecte et la transformation du lait local par les grands groupes industriels. L'implantation des grandes unités industrielles constitue une donnée incontournable, même si elle est un peu redoutée du fait de sa faible propension à valoriser le lait local. L'action publique cherche à exploiter leur présence, en mettant en place des mesures incitatives pour les amener à collecter et transformer le lait local. Dans ce cadre, il s'agira de :
- Accorder des facilités fiscales aux grandes entreprises dont le fonctionnement repose sur au moins 25% de lait local.
 - Etudier la possibilité d'exempter de TVA, les produits des grandes entreprises qui incorporent un niveau élevé de lait local (50 à 75% par exemple) ;
 - Instaurer un quota de quantité de lait local à collecter par les grandes unités de transformation,
61. **Action 2.2.2 :** Appuyer la création d'unités de transformation intégrées. Cette action participe de la volonté des pouvoirs publics de créer des systèmes agroalimentaires intégrés et territorialisés. Il s'agit d'accorder des facilités à des promoteurs privés pour installer, soit dans les zones péri urbaines, soit dans les zones agropastorales des complexes laitiers : fermes d'élevage de vaches laitières, centres multiservices de collecte, unités de transformation de lait local. De façon spécifique, les incitations pourraient porter sur :
- La défiscalisation des importations de génisses et de matériels de transformation ;
 - La simplification des procédures de création des unités de transformation ;
 - Les facilités d'accès au marché pour les produits issus de ces complexes.

Composante 2.3 : Mise en place d'infrastructures et d'équipements d'appui à la collecte (ouvrages de désenclavement, énergie, les centres multi services, équipement de communication)

62. Cette composante vise à déployer un ensemble d'infrastructures indispensables au fonctionnement des centres de collecte. En effet, si les centres de collecte des zones péri urbaines bénéficient de conditions relativement favorables, ceux implantés dans les zones agropastorales souffrent de la faible qualité des infrastructures d'appui. La fourniture d'énergie indispensable à la conservation des produits est souvent aléatoire. L'entretien des pistes de desserte reliant les campements des éleveurs aux centres de collecte est mal assuré, notamment en période d'hivernage qui correspond au pic de la production du lait. L'action publique doit être concentrée sur :
63. **Action 2.3.1 :** viabiliser les zones d'implantation des complexes laitiers. Cette action participe de la stratégie de création des conditions favorables à l'implantation des centres de collecte et de transformation industrielle du lait. De façon spécifique, il s'agit de sécuriser les conditions d'accès au foncier et d'implanter des infrastructures structurantes de base dans les zones qui sont amenées à accueillir les unités de collecte et les laiteries :
- Facilitation de l'accès au foncier, en mettant en place des procédures prévisibles,
 - Implantation des infrastructures de base : eau, énergie dans les zones prévues pour l'installation des unités.

Composante 2.4 : Promotion d'un outil industriel adapté adossé à un système et moyens adéquats de transport et de distribution

64. Cette composante vise un double objectif, (i) doter la région d'un tissu industriel performant, respectueux de l'environnement et des normes sociales (ii) faire du tissu industriel laitier un instrument d'organisation de l'espace économique local ou zonal. Tout en visant l'amélioration des performances des différents maillons des chaînes de valeur du lait local, l'action publique vise aussi à l'intégrer dans le tissu économique et social local ;
65. **Action 2.4.1.** Capitaliser et vulgariser les outils industriels performants. Cette action vise à accompagner les promoteurs, notamment ceux qui installent les mini laiteries à faire le choix d'outils industriels performants. Pour ce faire, il s'agit à partir des résultats d'une étude évaluative d'une large gamme d'outils industriels, proposer une large gamme de choix aux promoteurs ;
- Capitaliser les bonnes pratiques en matière d'outils de transformation des produits laitiers, respectueux de l'environnement,
 - Vulgariser les bonnes pratiques en matière d'outils de transformation des produits laitiers, respectueux de l'environnement,
 - Edicter des règles régissant les conditions d'implantation des unités industrielles laitières, notamment à la périphérie des centres urbains.
66. **Action 2.4.2 :** Améliorer les infrastructures et moyens de transport et de distribution. Le fonctionnement des unités de transformation est étroitement lié à la qualité des infrastructures et moyens de transport. Il s'agit d'assurer la régularité des deux principaux flux de produits que les unités sont appelées à gérer : (i) flux de matières premières (du lait frais provenant prioritairement des centres de collecte) et (ii) les flux de produits transformés en direction des marchés et autres centres de distribution.
- Faciliter l'acquisition par les collecteurs et les livreurs de moyens adaptés de transport,
 - Accompagner la formation et le recyclage des agents assurant le transport des produits laitiers.

Axe 3 : Améliorer l'accès au marché des produits laitiers locaux

67. L'accès au marché pour les produits laitiers locaux constitue une des conditions essentielles, une incitation majeure à la promotion des chaînes de valeur locales. Le marché ouest africain est en pleine expansion en lien avec la croissance démographique, l'urbanisation et l'évolution des habitudes alimentaires des populations. Cependant la conquête du marché régional par les produits laitiers domestiques se heurte encore à de nombreux obstacles et contraintes qui relèvent de plusieurs facteurs : incomplétudes et caractère inadéquat des politiques publiques, faible qualité du conditionnement des produits, insuffisante communication sur les produits pour inciter les consommateurs vers la préférence communautaire.

Composante 3.1 : Améliorer la compétitivité des produits laitiers locaux

68. Malgré les efforts déployés ces dernières années, la compétitivité des produits laitiers locaux sur le marché régional n'est pas encore optimale. Au-delà des lacunes de qualité que présentent certains produits, en lien avec les problèmes de fourniture d'énergie, de conditionnement des produits, la compétitivité des produits locaux est obérée par les questions de normalisation et de standardisation. La compétitivité qualité prix de certains produits laitiers est encore faible comparée à leurs concurrents sur les marchés locaux. Pour ce faire l'action publique et celle des acteurs, notamment des professionnels du secteur doit s'orienter vers la normalisation et la standardisation des produits.
69. **Action : 3.1.1** Appuyer la normalisation des produits laitiers locaux. Cette action a des implications techniques, économiques et sociales, voire politique qui requiert l'implication de tous les acteurs, notamment les décideurs publics, les professionnels et les consommateurs. Il s'agit de définir les normes de qualité, les formes de présentation des produits en lien avec (i) l'évolution de la demande (ii) des préoccupations sanitaires, (iii) des préservations des valeurs culturelles locales, (iv) la promotion de la préférence communautaire et (v) la valorisation du lait local.
- Appuyer la formation technique des professionnels du secteur
 - Accompagner la restructuration et la mise aux normes des petites et moyennes entreprises laitières
 - Définir et encourager l'adoption par les entreprises des normes sanitaires des produits laitiers locaux.

70. **Action 3.1.2 :** Accompagner la standardisation et la labélisation des produits. Des efforts de labélisation sont actuellement en cours dans les pays de la communauté, notamment dans les pays sahéliens. Souvent calqué sur le modèle occidental, ils ne permettent pas encore de valoriser le potentiel national ou communautaire. Cette action se fixe deux sous objectifs (i) standardiser les produits laitiers nationaux et (ii) les labéliser au point de vue de la qualité que des spécifications locales ou communautaires. Au regard du rôle majeur dévolu aux projets des entreprises dans ces deux processus, l'action publique sera centrée sur le renforcement de capacité, l'appui technique et stratégique tant en ce qui concerne la production que pour le conditionnement des produits. La finalité de l'action est d'arriver à des produits bien présentés, portant des labels, attractifs pour les consommateurs.
- Renforcer les capacités techniques des opérateurs en matière de standardisation des produits,
 - Appuyer la labélisation des produits issus du lait local, au regard de normes communautaires retenues,
 - Faciliter l'acquisition de matériels de conditionnement des produits,
 - Faciliter le processus de labélisation et de certification des produits.

Composante 3.2 : Améliorer la distribution et la consommation des produits laitiers locaux

71. Il existe une faible lisibilité du dispositif de distribution et le niveau de consommation des produits laitiers dans l'espace communautaire. Souvent, le lait local est mélangé aux produits importés dans les rayons des tabliers et des grandes surfaces de distribution. Cette situation est préjudiciable au lait local; présentant souvent un conditionnement moins attrayant pour les consommateurs. Certains établissements commencent avec succès à se spécialiser dans la distribution du lait de chamelle, montrant ainsi la possibilité d'impulser une dynamique à la distribution et de la consommation.
72. **Action 3.2.1 :** Promouvoir la distribution des produits locaux. Cette action vise à renforcer outre les dispositifs et mécanismes de mise en marché des produits laitiers locaux; mais surtout à développer une véritable offensive de conquête des consommateurs. Il s'agit de renforcer la présence des produits laitiers sur le marché :
- Faciliter l'implantation des kiosques de distribution des produits laitiers locaux à proximité des grandes places publiques : écoles, marchés, etc.
 - Faciliter des accords de distribution entre coopératives et mini laiteries et les grandes surfaces pour la distribution des produits laitiers locaux.
73. **Action 3.2.2.** Promouvoir la consommation à grande échelle des produits laitiers locaux. La promotion de la consommation, dépend outre de la densification du réseau de distribution, mais aussi de la qualité de la communication, de la publicité qui est faite pour valoriser le produit. Dans ce contexte, un accent devra être mis sur les dimensions de marketing. Il s'agit de faciliter à travers des initiatives, l'émergence d'une culture qui favorise la préférence des consommateurs pour les produits laitiers locaux. Pour ce faire, il s'agit de :
- Concevoir et mettre en œuvre des outils et canaux adaptés de communication sur le lait local,
 - Faciliter la présence de produits laitiers locaux dans les grandes manifestations : conférence, foire, mariage, baptême, cantines des écoles, des garnisons et des hôpitaux.
 - Faire du lobbying auprès des distributeurs et autres établissements pour réserver une place de choix aux produits laitiers locaux
 - Mettre en relief les valeurs nutritives des produits laitiers locaux.

Axe 4 : Promouvoir un environnement favorable à la promotion des chaînes de valeur de lait local

74. L'environnement du développement des chaînes de valeur du lait local est indissociable de celui de l'ensemble des autres secteurs économiques des pays et de la région. Celui-ci est marqué par une certaine incohérence entre la volonté affichée de développement des filières laitières et la nature des instruments de politiques, notamment déployées et mises en œuvre tant au niveau communautaire que des Etats. En effet, produit classé stratégique pour la sécurité et la souveraineté alimentaires, le lait fait l'objet d'une politique commerciale peu incitative pour les investissements structurants pour la promotion des chaînes de valeur. La protection aux frontières du principal produit « concourant » ou qui fait ombrage au lait frais local; la poudre de lait est très faible. Même si cette politique a permis de lancer une industrie de transformation pourvoyeuse de produits qui contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, elle ne permet pas une transformation structurelle des filières laitières nationales.

Composante 4.1 : La mise en place et l'application de mesures incitatives au développement de la filière laitière locale

75. Le développement qui procède montre que la promotion des chaînes de valeur du lait local, doit reposer sur une politique prévisible. Tous les maillons des chaînes de valeur ont besoin des incitations pour accompagner les projets portés par les organisations et associations d'éleveurs, les promoteurs privés et les Etats. Ces incitations sont nombreuses et vont de la facilitation de l'accès aux technologies éprouvées, aux crédits pour effectuer les investissements indispensables, en passant par le déploiement d'instruments fiscaux et autres mesures de sauvegarde aux frontières.
76. **Action 4.1.1 :** Faciliter l'accès aux ressources financières aux porteurs d'initiatives. Cette action vise à créer les conditions pour une mobilisation de ressources financières conséquentes, tant auprès des institutions financières locales, régionales que des partenaires au développement pour assurer les investissements dans les filières laitières locales. Dans cette perspective, l'action publique pourrait consister à :
- Reformuler des fonds existants tant au niveau national, que régional pour y créer des guichets dédiés à la promotion des filières laitières locales,
 - Faciliter l'accès au crédit à des entreprises au moyen de garanti mis en place par les fonds dédiés,
 - Mettre en place un mécanisme de bonification des taux d'intérêt sur les crédits accordés aux porteurs de projets le long des chaînes de valeur du lait local.
77. **Action 4.1.2 :** Mettre en place une politique fiscale adaptée, plus favorable au développement des filières locales. La politique fiscale adoptée actuellement est l'objet de nombreuses critiques. Elle est jugée trop libérale et peu favorable au développement de la filière locale. Sans verser dans le dogme de la protection qui peut à court terme avoir des conséquences néfastes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la région, il s'agit d'envisager de façon réaliste une politique fiscale incitative pour la promotion des activités d'élevage de vaches laitières, de collecte, de transformation et de mise en marché.
- Revoir la fiscalité de porte, notamment les droits de douanes et l'assortir de mesures de défense commerciale appropriées. Cette action requiert une ré-catégorisation de tous les produits laitiers dans la cinquième bande à 35 % du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO ;
 - Adopter une fiscalité intérieure incitative : (i) baisse ou bonification des taux d'intérêt des crédits alloués aux porteurs d'initiatives, (ii) baisse ou exonération de TVA des produits locaux pour améliorer leur compétitivité sur le marché régional.

Composante 4.2 : La promotion de modèles économiques inclusifs le long des chaînes de valeur,

78. Plusieurs modèles économiques de promotion des chaînes de valeur structurent actuellement les filières laitières en Afrique de l'Ouest. Ils véhiculent des formes de conventions et de relations économiques entre les acteurs variables selon les pays, les bassins de production. Les centres de collecte constituent dans la majeure partie des cas, le nœud gordien des partenariats entre ces acteurs et la clé de voûte des modèles économiques en cours pour lesquels, il existe deux variantes importantes : (i) les modèles reliant les centres de collecte aux mini laiteries et (ii) le modèle fondé sur les centres de collecte et les grandes laiteries. Dans un cas comme l'autre, le degré d'inclusivité des femmes commence à poser des problèmes. De nombreuses expériences montrent, que plus la collecte est structurée autour d'une unité de transformation, plus les femmes perdent le pouvoir économique qu'elles ont sur le lait. Il s'agit de promouvoir des modèles économiques plus « sociaux » qui favorisent l'autonomisation des femmes, créent des emplois décents pour les jeunes (hommes et femmes), garantissent des revenus décents à tous les actifs des chaînes de valeur de lait local.
79. **Action 4.2.1 :** Dynamiser les modèles économiques émergents : *fermes péri-urbaines d'intensification d'élevage de vaches laitières- centres multiservices de collecte- mini laiteries*. Cette action vise à accompagner la structuration des relations que développent les parties prenantes de ce modèle pour en faire un instrument catalyseur des chaînes de valeur du lait local. Le modèle « **bassin laitier urbain** » peut en effet contribuer à faire face à trois problèmes importants : (i) la gestion des éleveurs déplacés (changement climatique et insécurité) et qui s'installent dans les faubourgs des villes sahéliennes, (ii) minimiser les problèmes que pose l'atomicité de l'offre (iii) exploiter judicieusement le potentiel de consommateurs des marchés des villes :
- Faciliter la contractualisation entre les acteurs des modèles « bassins laitiers urbains »,

- Faciliter l'accès des différents acteurs aux incitations mises en place par les pouvoirs publics (régime fiscal incitatif, banques d'aliments de bétail, suivi et surveillance épidémiologique, équipements et matériels de transformation...);
80. **Action 4.2.2 :** Viabiliser les modèles pastoraux des zones agropastorales. Cette action vise à sécuriser les systèmes d'élevage mobiles en développant des services et activités économiques connexes dans les zones agropastorales. Ce modèle qui prend des formes variées selon les pays vise à faire bénéficier en priorité des territoires du potentiel d'élevage qu'ils recèlent. Dans tous les cas, il consiste à organiser la mobilité des animaux dans un terroir (zone agro pastorale) sur de courte distance en y mettant des infrastructures : unités pastorales, ranches, Il s'agit d'accompagner la diversification des activités économiques dans les bassins d'élevage en valorisant le lait local :
- Faciliter l'implantation des services d'appui à l'amélioration de l'élevage, de la productivité des vaches laitières (banques d'aliments bétail, hydraulique villageoise), de collecte du lait, de transformation du lait (petites et moyennes unités de transformation de lait)
 - Désenclaver la zone (aménagement des pistes rurales et du réseau électrique, d'adduction d'eau)

Composante 4.3 : Le renforcement des capacités et la professionnalisation des acteurs des chaînes de valeur

81. La concurrence sur le marché des produits est rude. La capacité de création des grands groupes internationaux, le rapport qualité prix des produits qu'ils proposent sur le marché sont sans commune mesure avec celles des acteurs locaux qui ont, non seulement recours à des technologies parfois obsolètes, mais aussi ne disposent pas de compétences techniques suffisantes pour faire face à un marché de plus en plus exigeant. La capacité des produits laitiers locaux à gagner des parts de marché local et s'y maintenir dépend largement du niveau d'organisation des professionnels de la filière, des compétences techniques dont ils disposent.
82. **Action 4.3.1 :** Renforcer le professionnalisme des acteurs des filières de lait local. Cette action vise à doter les actifs des filières laitières en compétences techniques, managériales. Cette action est focalisée sur deux dimensions importantes: (i) la mise à niveau technique des agents des différents maillons des chaînes de valeur et (ii) le perfectionnement des capacités de gestion des petites et moyennes entreprises (coopératives, centres de collecte et mini laiterie). Il s'agit de préparer ces acteurs aux mutations de leur environnement.
- Faciliter l'organisation des formations de mise à niveau des acteurs des différents maillons des chaînes de valeur,
 - Accompagner le transfert de technologie et de savoir-faire des entreprises internationales implantées dans la région aux petites et moyennes unités de transformation.
83. **Action 4.3.2 :** Appuyer la structuration des professionnels de la filière lait. Cette action vise à mettre en place des cadres de concertation multi acteurs reposant essentiellement sur les organisations de base solides et représentatives des professionnels des différents maillons de la filière. La finalité est de mettre de disposer d'un cadre opérationnel multi acteurs où seront débattus les problèmes et autres fonctions critiques des chaînes de valeur lait local.
- Accompagner la structuration des organisations des producteurs du lait (pasteurs et responsables des fermes péri urbaines), des centres de collecte, des transformateurs et des distributeurs.
 - Accompagner l'émergence et le fonctionnement d'une interprofession ou plateforme régionale de concertation sur les chaînes de valeur du lait local.
 - Accompagner la conclusion d'accords de partenariat gagnant-gagnant entre les porteurs d'initiatives nationaux et régionaux avec les grands groupes internationaux.

5. L'opérationnalisation de la stratégie

5.1. La démarche de mise en œuvre de la stratégie

84. La stratégie pour la promotion des chaînes de valeur du lait local est conçue comme le cadre d'intervention des initiatives qui concourent à une transformation profonde des filières de produits laitiers ouest africains. Dans ce cadre elle veut accompagner les projets portés par les différents acteurs, notamment les organisations socioprofessionnelles des éleveurs et des pasteurs, les Etats, le secteur privé local et les investisseurs étrangers. Dans cette perspective, elle est conçue pour :
- Créer un environnement des affaires favorables au développement des chaînes de valeur locale, notamment la levée des goulots d'étranglement fiscaux qui plombent la compétitivité des produits laitiers locaux,
 - Maximiser l'exploitation du potentiel de production du lait local, en travaillant simultanément sur les différents segments des chaînes de valeur dans la perspective d'amélioration de leur efficacité et efficience en général et de leur productivité et compétitivité en particulier,
 - Renforcer la position et le rôle du secteur privé dans le cadre d'un partenariat qui accorde une place importante au renforcement des capacités des acteurs locaux et un transfert de technologie et de savoir-faire aux promoteurs régionaux,
 - Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs et promoteurs locaux pour jeter les bases d'une transformation profonde des filières laitières ouest africaines,
 - Considérer les grandes multinationales qui investissent dans le sous-secteur élevage, notamment dans les chaînes de valeur du lait, comme des opportunités pour enclencher l'accélération de la transformation des filières laitières locales, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.
85. La démarche globale de mise en œuvre repose sur la promotion de deux modèles économiques inclusifs qui résultent des dynamiques en cours dans la région. Il s'agit du modèle dit des « bassins laitiers péri-urbains » et du modèle des « bassins ou zones agropastorales » d'élevage. Ces bassins sont structurés par des laiteries de taille variable, des centres de collecte multiservices. La stratégie promeut également deux sortes de partenariat : (i) entre les acteurs locaux avec les centres de collecte comme gravité, (ii) entre les promoteurs locaux et les multinationales qui interviennent au niveau de la chaîne de valeur.
86. La stratégie sera opérationnalisée par des plans d'investissement portés par quatre catégories d'acteurs : la CEDEAO, les Etats, les organisations socioprofessionnelles et le secteur privé. Les deux premiers acteurs focaliseront leur action sur l'amélioration de l'environnement du développement et des filières et des chaînes de valeur, pour permettre au secteur privé de réaliser des investissements productifs au niveau des différents maillons.

5.2. Principes de mise en œuvre

87. Ils relèvent de ceux des politiques d'intégration régionale et portent sur :
- La subsidiarité, selon lequel, on ne traite au niveau régional que ce qui ne peut pas être mieux traité au niveau inférieur, national ou local. Ce principe implique entre autre que la compétence nationale est la règle, la compétence communautaire l'exception ;
 - La proportionnalité qui veut que l'action de la communauté n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du traité. Son application doit permettre d'éviter à un pays des règles et des actions trop contraignantes ou des efforts trop élevés par rapport et ce qui serait raisonnable et efficace ;
 - La solidarité selon lequel, la Communauté garantit un minimum de cohésion entre ses membres et met en commun un ensemble de ressources financières, humaines et institutionnelles afin de réduire les disparités qui existent entre eux ;
 - L'inclusion, le partenariat et la concertation qui vise à assurer une implication permanente des acteurs des chaînes de valeur dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation et les ajustements éventuels à apporter à la stratégie.

- e. La progressivité, qui implique une approche graduelle, permettant de tenir compte des situations nationales, des intérêts des groupes d'acteurs en présence.

5.3. Les parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie

- 88. Quatre catégories d'acteurs sont directement parties prenantes à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des performances de cette stratégie :
- 89. Des institutions qui assurent la maîtrise d'ouvrage de la stratégie :
 - a. Les Communautés Economiques Régionales, notamment la CEDEAO et l'UEMOA, qui assurent le pilotage politique de la stratégie, notamment la définition des orientations générales, la formulation et la validation des textes réglementaires (protocoles, directives, etc.) ;
 - b. Les quinze Etats membres de la Communauté, qui encadrent par des lois, règles spécifiques, promeuvent un environnement favorable au développement des chaînes de valeur de lait local. Ils abritent les actions qui sont développées par les autres parties prenantes.
- 90. Des acteurs qui assurent la mise en œuvre directe de la stratégie :
 - a. *Les organisations socio professionnelles d'envergure régionale (RBM, ROPPA, APSS, AFAO, FEWACI, CORET, COFENABEVI, AFEEX),*
 - b. *Le secteur privé local, porteur de projets d'envergure variable,*
 - c. *Les multinationales opérant dans la chaîne de valeur du lait.*
- 91. Des institutions techniques d'appui, notamment le CORAF, CILSS, FAO, FIDA, le HUB RURAL ;
- 92. Des institutions financières régionales et internationales qui s'intéressent au sous-secteur élevage et pastoralisme en général et au développement des chaînes de valeur du lait local en particulier : BM, BAD, BIDC, BOAD.

5.4. Le financement de la stratégie

- 93. Le financement des actions prévues par la stratégie sera assuré par des ressources provenant prioritairement :
 - a. *Des investisseurs privés constitués pour l'essentiel des multinationales, des promoteurs locaux, tant du milieu associatif que des entrepreneurs individuels.*
 - b. *Des Fonds gérés tant par les Etats, que par les Communautés Economiques Régionales (ECOWADF, FRDA) ou par les institutions financières régionales (BIDC, BOAD), les banques commerciales ou d'investissements. Ces fonds vont servir de levier à des ressources mobilisées auprès des institutions financières d'envergure internationale.*
 - c. *Des Institutions financières internationales dans le cadre des conventions de financement qu'elles concluent avec les Communautés Economiques Régionales, les Etats et les associations socio-professionnelles (Banque Mondiale, Agence Française de Développement, Banque Africaine de Développement).*

Bibliographie

- Mamane, O.B., Ouseini, G. (2015), Rapport situation fin de projet Nariindu, IRAM - Karkara
- Rigourd, C., Ouseini, G. (2015), Mission d'appui au projet Nariindu - Bilan de l'année 2014 des deux centres de collecte et perspectives de viabilité, IRAM
- Corniaux, C., Duteurtre, G., Broutin, C. (2014). Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'ouest, ed. Karthala.
- GRET, Broutin C., Levard L., Goudiaby M-C. (2017). Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière « lait local ». <http://www.recaniger>.
- De Haan C., Steinfeld H., Blackburn H. (1999). Elevage et Environnement. A la recherche d'un équilibre. / Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012. Système d'information sur le pastoralisme au Sahel. <http://www.fao.org/docrep/017/i2601f/i2601f.pdf>
- Broutin C., Levard L., Benkahla A. (2015). Note d'analyse de l'impact des politiques commerciales régionales sur la filière « lait local » en Afrique de l'Ouest.
- CIRAD, Corniaux C., Bonfoh B., Diallo A., Pocard-Chapuis R., Vias G. (2007). Réseaux de collecte et de distribution du lait dans les villes d'Afrique soudano-sahélienne. Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, n°60 (1-4), 2007, p.21-28 : <http://revues.cirad.fr/index.php/REMT/article/view/9973>
- CARE International, Aubague S. (2018). La résilience des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest passe-t-elle par la division des troupeaux entre un noyau productif fixe et un noyau reproducteur transhumant ?
- Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (2014). Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest. L'essor des minilaiteries. Karthala.
- CIRAD, Corniaux C. (2015). L'industrie laitière en Afrique de l'Ouest : histoire, stratégies et perspectives. Projet Milky Way for Development. : https://agritrop.cirad.fr/575311/1/document_575311.pdf
- FALL Ndeye Fatou, ZONGO Stella Nafisatou, Etude de l'impact des politiques commerciales sur les filières « lait local » et « poulet de chair » au Burkina Faso, Paris, Gret, janvier 2018, 61 pages (hors annexes) / Bio Goura SOULE, Capitalisation d'expériences de collecte et de mise en marché du lait local par des organisations d'éleveurs pastoraux et agropastoraux en Mauritanie, avril 2015, rapport d'étude pour le compte du RBM
- Bio Goura SOULE, LARES: Enjeux de l'élevage dans les politiques de sécurité alimentaire au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal, 2016, rapport d'étude pour le compte de APSS
- Broutin C., Levard L., Goudiaby M-C. (2017). Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière « lait local ». Note de politique, GRET,
- Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (2014). Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest. L'essor des minilaiteries. Karthala.
- CIRAD, Corniaux C. (2015). L'industrie laitière en Afrique de l'Ouest : histoire, stratégies et perspectives. Projet Milky Way for Development. : https://agritrop.cirad.fr/575311/1/document_575311.pdf
- CIRAD, Orasmaa T. (2016). Suppression des quotas laitiers en Europe, Quelles conséquences pour l'Afrique de l'Ouest ?
- Agusto & Co. Limited (2014). Dairy - Milk, Infant Formula and Ice Cream. Agusto & Co., Research, Credit Ratings, Credit Risk Management.
- Annate. I et al 2012. Major Issues in Nigeria Dairy Value Chain Development. Vom Journal of Veterinary Science Vol. 9, 2012: 32 - 39
- Federal Government of Nigeria (FGN), (2011). "The Agricultural Transformation Agenda (ATA)"
- Federal Government of Nigeria (FGN), (2016). The agriculture Promotion Policy 2016-2020 (The Green Alternative). Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Abuja, Nigeria
- Federal Government of Nigeria (FGN), (2017). FINAL REPORT; Outcome of the National Conference on "Transformation of the Nigerian Livestock Industry" Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Abuja, Nigeria

- Kuna, M J and Ibrahim J. 2016. Rural Banditry and Conflicts in Northern Nigeria; Edited by Centre for Democracy and Development 2016
- Maina J A 2016. Challenges of Pastoralism in the National Economy and Security Paper presented at the Veterinary Council of Nigeria (VCN) organized Professional Continuing Education (CE) Seminar
- Maina J A. 2017. Overview of livestock production system in Nigeria; Options for change and Sustainability. Paper presented at National Conference on Transformation of Nigerian Livestock Industry. / Maina J A. 2018. Understanding the Crisis of Pastoralism in Nigeria. Paper presented at Workshop on understanding and responding to fake news exacerbating fears and insecurity in the country.
- MILCOPAL Report. 2009. Status of Dairy Livestock and Milk Products Development In Nigeria: Assessment Report Submitted To The Federal Ministry Of Agriculture And Water Resources
- Mottet A. 2017. Livestock: On our plates or eating at our table? A new analysis of the feed/food debate. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2211912416300013>
- National Archives. 1934–48. Archives, A. 1934–1948. Ghee (butter) industry (clarified butter fat or 'CBF'), Zaria Province ACC. 1697. National Archives, Kaduna, Nigeria.
- National Livestock Project Division (NLPD). 1992. National dairy survey. NLPD, Kaduna, Nigeria.
- Olaloku E. 1976. Milk production in West Africa: Objectives and research approaches. Journal of RIM (Resource Inventory and Management). 1990. Livestock resource survey 1990.
- The Oxfam Framework and Guidance for Resilient Development 2016
- Walker D.A.W. 1981. Livestock development in Nigeria 1914–79. A brief historical review. Working Document 1. NLPD (National Livestock Project Division), Kaduna, Nigeria.
- Waters-Bayer A. 1985. Dairying by settled Fulani agropastoralists in central Nigeria. The role of women and implications for dairy development. ODI Pastoral Development Network Paper 20c. ODI (Overseas Development Institute), London, UK. 24 pp.
- World Bank. 1993. Feasibility study on the viability of the Kaduna Federation of Milk Producers' Co-operative Association Ltd.
- World Bank. 2016. Prospects for Livestock-Based Livelihoods in Africa's Drylands. The World Bank, Washington, DC, USA.


Commission de la CEDEAO


Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau


Direction Agriculture et Développement Rural

Annexe River Plaza – 496 Abogo Largema Street - Central Business District

PMB 401 Abuja FCT – République Fédérale du Nigéria

 agric_ruraldev@ecowas.int

 [@ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)

 [@ecowas_agric](https://twitter.com/ecowas_agric)